

Dossiers d'actualité

- Les gueules cassées d'aujourd'hui
- Comprendre le conflit en Ukraine
- Bilan Sangaris
- La DGRIS
- Le virus Ebola
- Prospective et défense
- La prospective :
qu'est-ce que c'est ?
- La carte du combattant
- Dialogue social

Questionnement

- Attentats de janvier 2015

Reconversion

- La reconversion
du personnel de la Défense
- Défense mobilité radio

Informations pratiques

- Brèves de la défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

Vie de l'Association

- * Courrier des groupements
- * Nécrologie

ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

LES GUEULES CASSÉES D'AUJOURD'HUI

**COMPRENDRE LE CONFLIT
EN UKRAINE**

**LE DIALOGUE SOCIAL
DANS LES ARMÉES**



Relever le moral des troupes est un enjeu capital pour le chef d'Etat-major de l'armée de Terre

Le général Jean-Pierre Bosser, le chef d'état-major de l'armée de Terre, s'est dit « frappé par l'écart énorme qui existe entre le moral qu'ont nos hommes lorsqu'ils sont en opérations extérieures et celui qu'ils affichent en métropole ». Aussi, comme il l'a affirmé lors de son audition devant les députés de la Commission de la Défense, l'une de ses « ambitions majeures » consistera à « réduire cet écart par tous les moyens en (sa) possession ».

Cette dégradation du moral n'est pas nouvelle, comme l'a admis le CEMAT en parlant de « lente érosion, qui se confirme d'année en année » et « tient d'abord au manque de visibilité sur l'avenir, imputable à l'empilement des réformes comme à la dégradation des conditions de vie et d'exercice du métier ». Seulement, le CEMAT n'a pas tous les leviers en main pour agir...

Ainsi en est-il de Louvois (Logiciel unique à vocation interarmées de la solde). Géré comme un programme d'armement, son successeur ne sera pas disponible avant fin 2015. En attendant, ce système informatique de paiement des soldes, devenu fou, continue à faire des siennes, avec des effets « destructeurs ».

« Les dysfonctionnements du logiciel LOUVOIS ont touché 59 000 militaires de l'armée de terre, autrement dit un 'terrien' sur deux, et parfois plusieurs fois durant la même année. On imagine les dégâts causés sur le plan du moral et de la confiance dans l'administration. Les difficultés familiales engendrent des situations de stress prononcé, surtout quand le militaire, engagé dans une OPEX, est éloigné de sa base arrière », a expliqué le général Bosser, qui n'a pas la main sur ce dossier, même si le centre expert des ressources humaines et de la solde (CERHS) de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre est mobilisée.

Pour le moment, la seule chose à faire est de régler les problèmes quand ils arrivent. « À chaque dysfonctionnement, on essaie de corriger les erreurs par des 'patches', mais nous n'obtenons pas pour autant une amélioration sensible de la situation », a affirmé le CEMAT.

« Je précise que si les moins-perçus ne sont jamais agréables, les trop-perçus créent des situations très difficiles à régler notamment avec toutes les complications fiscales que cela implique. Bref, si les moins-perçus sont inacceptables, les trop-perçus nous mettent vis-à-vis de nos hommes dans une situation intenable. Moi qui fais partie d'une génération où les chefs aidaient autrefois certains de leurs subordonnés à tenir leurs comptes bancaires, je constate que nous en sommes presque revenus, bien malgré nous, à cette pratique – ce qui me conforte dans l'idée que la solde est, au même titre que les ressources humaines, une affaire de commandement », a encore fait valoir le général Bosser.

Une autre cause de la dégradation du moral des militaires de l'armée de Terre est liée à leurs conditions de travail. « L'état de l'infrastructure illustre parfaitement les difficultés que rencontrent nos hommes. Le soldat de l'armée de terre vit au quotidien, jour et nuit, en caserne. Le quartier constitue son environnement, sa maison, sa chambre. Or les crédits d'entretien et de maintenance ont baissé ces quatre dernières années, pour atteindre aujourd'hui le seuil d'un euro par mètre carré... », a déploré le CEMAT.



Le mot du Président

Mes chers camarades

L'Assemblée Générale des jours prochains va nous permettre d'approfondir notre réflexion sur les grands sujets qui nous préoccupent.

Au premier rang de ceux-ci vient se placer, dans l'urgence des événements, la sécurité des Français.

Ce n'est ni pour nous ni pour beaucoup une surprise ; ce qui l'est davantage ce sont les errements des politiques menées pour assurer la protection de notre pays et de ses citoyens. La multiplication de nos interventions extérieures sensées en particulier améliorer notre protection s'éloigne fortement du but recherché quand elle ne nous entraîne pas dans une spirale mal maîtrisée. On peut aussi s'interroger parfois sur la cohérence entre notre politique étrangère et notre politique d'intervention militaire, elle n'apparaît pas toujours lumineuse à première vue.

Ne nous étonnons pas si le danger est ainsi porté au cœur de notre pays. Là encore, l'armée de la nation a su répondre aux exigences de la situation malgré ses contraintes de plus en plus prégnantes.

Une nouvelle fois se pose la question de l'adéquation des moyens aux missions quand, peu de temps après le vote d'une loi de programmation, il est décidé de modifier, dans l'urgence, certains de ses paramètres essentiels. Ce n'est pas la preuve d'une très bonne anticipation des menaces.

Concernant le dialogue social, nous avons constaté avec regret que l'étude demandée après les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme envisage tout simplement d'évincer les associations de retraités militaires de la position qu'elles occupent, avec la sagesse de l'expérience, aux côtés de leurs camarades d'active au sein du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire. Ceci n'est pas acceptable au moment où notre pays a besoin de renforcer la cohésion nationale en particulier au sein d'un des noyaux les plus stables et forts de l'Etat. Cette politique de segmentation et de division n'est pas bonne.

Nous nous efforcerons de l'expliquer aux membres de la représentation nationale qui voudront bien nous écouter à l'occasion du vote de la loi ainsi qu'aux candidats aux élections prochaines que cela ne manquera pas d'interpeller.

Voici, chers amis, ce qui va conduire notre action à tous dans les prochains jours.

Très amicalement.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Mars 2015

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LES GUEULES CASSÉES	2
COMPRENDRE LE CONFLIT EN UKRAINE	4
BILAN SANGARIS	11
LA DGRIS	14
GILBERT RAFFIER ET LE VIRUS EBOLA	15
PROSPECTIVE ET DÉFENSE	16
LA PROSPECTIVE : QU'EST-CE QUE C'EST	17
LA CARTE DU COMBATTANT	19
DIALOGUE SOCIAL	20

QUESTIONNEMENT

ATTENTATS DE JANVIER 2015	25
---------------------------	----

RECONVERSION

LA RECONVERSION DU PERSONNEL DÉFENSE	26
DÉFENSE MOBILITÉ RADIO	28

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE	29
BRÈVES SOCIALES	33
BIBLIOGRAPHIE	35

VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS	37
NÉCROLOGIE	44

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,
Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy,
Emmanuel Dieudonné, Thierry Llorca,
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Mars 2015 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0516 G 88248
Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : 3^e de couv.



LES GUEULES CASSÉES D'AUJOURD'HUI : REGARD SUR LA BLESSURE DE GUERRE

Par le Médecin en chef Marie-Dominique COLAS, HIA Percy, Clamart

Pour certains de nos contemporains, les « Gueules Cassées » font partie d'une histoire passée, celle de la Grande Guerre. A l'heure des commémorations du centenaire de ce conflit mondial, il convient aussi de rendre hommage aux blessés d'aujourd'hui, à ceux qui ont choisi de servir la France au prix d'un sacrifice à jamais gravé dans leur chair et dans leur âme. Les soldats défigurés que je suis actuellement ont été blessés au combat, victimes de mines artisanales, d'attentats, d'accidents liés à des explosifs, ou encore de crashes d'hélicoptère. Pourtant, nous ne sommes pas en guerre. L'opinion publique a tendance à oublier rapidement pourquoi certains reviennent mutilés des théâtres d'opérations.

L'hôpital militaire Percy de Clamart dans lequel j'exerce reçoit bon nombre de ces patients évacués. Une formidable chaîne humaine se mobilise jour et nuit pour les accompagner au cours du long chemin vers la reconstruction physique et psychique.

LA DÉFIGURATION : UNE BLESSURE SINGULIÈRE

On perçoit bien que la blessure de la face est particulière. En effet, le visage nous donne du sens. Il permet l'affiliation à un groupe, celui du genre humain, tout en offrant des spécificités qui nous différencient. Il est rapport d'altérité. Il nous met en relation avec le monde et pourtant sa face échappe à notre champ visuel. Nous ne pouvons y avoir accès qu'à partir d'une représentation de l'image de notre corps, par l'entremise d'un reflet dans un miroir, par le regard ou par la parole de l'autre.

Nous pouvons comparer cette blessure mutilante à une triple amputation. Quand elle survient, elle est d'abord une amputation physique visible, mettant souvent en jeu le pronostic vital. Mais elle a aussi valeur d'événement psychotraumatique du fait des conditions de sa survenue et de l'effroi qu'elle peut susciter lors de la découverte par le patient du trou béant laissé par la balle, la mine, l'explosion, etc. En effet, elle dévoile l'informe de la chair, de la mort, en

mettant en relation le dedans et le dehors. Elle attaque les assises narcissiques du sujet. Enfin, elle éprouve le lien à l'autre, les sentiments et la dignité, le principe même d'humanité. Elle peut être considérée comme une blessure morale.

A L'ÉPREUVE DU REGARD

Le blessé de la face est exposé à une double violence : celle de son propre regard à l'épreuve du miroir et celle liée à la modification de la relation aux autres.

Le premier regard

Un soldat victime d'un *suicide bomber* en Afghanistan se réveille en réanimation. Le bilan lésionnel est terrifiant : 25 lésions sont recensées. Son visage a doublé de volume ; un corps étranger s'est planté dans son œil droit et une large entaille ouvre son crâne. Son corps désarticulé est tenu par des fixateurs métalliques.

« Il n'a plus rien d'humain vu de l'extérieur », confie un proche camarade de son unité, désappointé, sidéré par ce qu'il a entrevu à la porte de la chambre. Ce grand blessé cherche le regard d'un proche, d'un soignant. Il ne peut pas parler et un tube le fait respirer. Il lutte contre cette machine qui lui insuffle de l'air. Les quelques mimiques que l'on devine sur son visage bandé révèlent son désarroi face à cette terrible découverte : Que s'est-il passé ? Où suis-je ? Où sont mes dents, mes mains, mon corps ne répond plus...

L'épreuve du miroir

Les chambres dans les centres de traitement des brûlés ou en réanimation sont dépourvues de miroir. Le blessé va chercher à capter l'attention de l'autre, scruter son regard, chercher son reflet dans une surface réfléchissante comme un verre d'eau, une vitre. Puis, le moment d'enlever les bandages arrive. Le patient est plongé brutalement dans le vif de la chair. A la place du reflet attendu, il ne voit de lui-même et ne ressent parfois qu'une masse informe, monstrueuse. L'image du corps intériorisée ne correspond plus à cette enveloppe corporelle détériorée et menaçante, induisant une inquiétante étrangeté.

Le corps, habituellement silencieux, ne cesse de se manifester par la douleur et la répétition des soins. Ainsi, le patient peut être en proie à une angoisse indicible.

La présentation du miroir est un temps des soins qui nécessite un espace dédié, calme, sécurisant. Il passe par la présence d'un autre visage qui parle et qui peut soutenir ce face-à-face avec le blessé. Celui ou celle qui l'accompagne dans cette épreuve va lui montrer qu'il est là, dans cette relation. Son regard devient alors un point d'accommodation pour le sujet. La manière dont on lui donne le miroir influence ce qu'il va percevoir de lui-même.

« Regardez-moi : je suis là, face à vous. » Le miroir est ensuite présenté progressivement à la périphérie du champ visuel du patient qui jette quelques coups d'oeil, puis revient vite vers le visage du soignant : « Ça va docteur ? Ce n'est pas trop horrible ? », questionne ce soldat rapatrié d'Afghanistan...

Face à autrui

Le premier regard des proches, de la famille et des frères d'armes, est un moment très douloureux, mais les liens tissés préalablement permettent souvent de passer le cap du visible. D'autres interactions se créent en fonction de la personnalité de chacun. Les enfants peuvent avoir des réactions initiales violentes, puis ils s'habituent : « Tu fais quoi papa avec ton œil », demandait naïvement la petite fille d'un blessé de la face lorsqu'il nettoyait sa prothèse.

Après la phase des soins intensifs dans une unité à l'abri des regards, il faut songer également au rétablissement de la relation avec autrui, l'onyme que l'on croise dans la rue. Devant une « Gueule Cassée », les regards doivent faire l'effort de contourner leurs réactions premières de surprise ou d'effroi. Le défiguré, auquel nous ne pouvons pas nous identifier, dont nous ne pouvons pas comprendre les émotions à travers ses mimiques, inquiète et pétrifie.

Celui qui est pris dans cet effet de captation va tenter de s'imaginer ce qui a été à l'origine de ces cicatrices difformes. Plus la chair est abîmée, plus les tentatives de décryptage de l'observateur seront marquées de ses propres représentations inconscientes du monstrueux, de ses peurs archaïques enfouies. Il croit deviner des indices concernant les circonstances probables de la blessure : accident de la voie publique, de

sport, cancer, agression, handicap de naissance. L'évocation spontanée de la blessure de guerre ne va pas de soi.

Quelle que soit l'époque, la blessure visible doit être cachée, car elle pourrait faire peur aux enfants, déranger les plus sensibles ou être prise pour de l'exhibitionnisme : « On ne montre pas ces choses là ! » Il faudrait alors que ces hommes ou ces femmes portent un foulard, des lunettes noires, un masque, un postiche ou restent chez eux. « Parfois au guichet, les gens ne vous répondent pas, on regarde la personne d'à côté ; je comprends mais quand même, on est comme on est », rapporte un blessé.

Les interactions humaines étant d'abord caractérisées par l'extériorité, le défiguré est directement soumis à la subjectivité du regard des autres, tel un supplice inévitable. Des sentiments ambivalents apparaissent à son égard : répulsion, peur, compassion, sympathie, pitié voire parfois fascination. Dans l'imaginaire collectif, l'individu au visage difforme renvoie à la figure du monstre, redoutée pour ce qu'elle dévoile sous le masque de l'apparence, mais aussi en tant que pôle d'attraction énigmatique : « Qu'a-t-il bien pu faire pour être si atrocement amoché ? »

Le témoignage d'une « Gueule Cassée » d'aujourd'hui est parlant : « Une partie de la société pense que c'est de votre faute si vous êtes blessé à la guerre : il a choisi ! Il n'avait qu'à aller ailleurs... La société n'est pas reconnaissante. [...] Une blessure due à une morsure de chien ce n'est pas vécu de la même façon par l'opinion publique : la défiguration au combat, c'est du fait d'une exposition volontaire, donc on ne vous plaint pas vraiment. » « Le regard des autres ? Il y a deux attitudes. Ou on en attend trop ou on se dit : je suis comme cela et vous me prenez comme je suis. »

« SOURIRE QUAND MÊME »

Pour le blessé défiguré, le travail psychologique va évoluer en plusieurs temps, souvent durant de nombreuses années. Si la reconstruction de la face par le chirurgien a pu redonner une image de soi acceptable dans le miroir, une ultime étape reste à traverser : le passage de la face au visage, haut lieu de l'altérité. On peut l'envisager sur le modèle d'une greffe, une greffe symbolique de sens qui dévoile des représentations possibles, de nouvelles identifications. Le sujet va d'abord se reconnaître à travers le semblable, celui qui porte la même cicatrice, puis comme

autre du groupe social. La question ici est de savoir comment il va s'approprier sa blessure, en faire un événement de son histoire en fonction de la singularité de sa personnalité et de son environnement affectif.

Finalement, c'est un véritable changement qui doit s'opérer dans le rapport de l'individu à son existence en lui permettant d'approprier sa nouvelle identité. Il ne s'agit surtout pas d'effacer, d'oublier, de banaliser, mais de favoriser un processus de deuil et d'intégrer cet événement qui laissera toujours une cicatrice. Ce long cheminement est rendu possible grâce à l'aide de la famille, des compagnons d'armes, de l'institution militaire. Il faut de l'amour, de l'amitié, du lien social pour survivre à ce type de blessure. De plus, le soutien moral et financier d'associations, comme l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, contribue à la construction d'un nouveau projet de vie.

« Ne regardez pas ce que vous avez perdu, regardez ce que vous pouvez encore faire. La vie n'est pas finie. Il y a toujours quelque chose à faire après, voilà ce que je dis aux nouveaux membres », rapporte un blessé par deux fois au combat, très engagé dans la vie associative.

Le travail de réinsertion dans une trajectoire choisie, comme par exemple le fait de retrouver son aptitude à servir ou un emploi adapté, permet de donner un sens à son action, d'engager à nouveau le sujet dans son histoire. La devise des « Gueules Cassées » – « sourire quand même » – traduit bien cette tentative de greffe d'un nouveau visage social.

Aujourd'hui, le processus de réadaptation commence à s'institutionnaliser dans un parcours de soins coordonnés, bien au-delà des longs mois d'hospitalisation. Le lien Armée-Nation est pourtant à renforcer pour créer une dynamique d'aide à la hauteur du sacrifice consenti par nos soldats.

Les « Gueules Cassées » d'hier et d'aujourd'hui méritent de la part de leurs concitoyens un regard accueillant qui honore leur courage. N'oublions pas qu'« Ils ont des droits sur nous », comme nous le rappelait Clémenceau !

Livre de l'auteur : Le visage des hommes 1914-2014 – Un face-à-face avec le blessé de guerre. éd. Lavauzelle, 2014.



COMPRENDRE LE CONFLIT EN UKRAINE

Article paru dans le mensuel « La Revue d'Etudes » en février 2015, publié avec son aimable autorisation

TENDANCES ÉCONOMIQUES

Un potentiel économique important...

L'Ukraine dispose d'atouts : marché de 46 millions d'habitants, potentiel agricole grâce aux terres noires, ressources minérales (manganèse, uranium, fer), main-d'œuvre qualifiée et peu coûteuse, situation géographique très favorable (carrefour de transit aux portes de l'espace européen).

... mais aussi des handicaps

Faible diversification, dépendance à l'égard du cours des métaux et du prix du gaz importé, surendettement du secteur privé, environnement des affaires dégradé, en particulier une corruption endémique qui lui vaut une 144^e place au classement de Transparency International en 2013.

Une croissance en berne depuis 2012

La croissance connaît un arrêt avec la crise mondiale (- 15 % en 2009). Elle repart en 2010 (4 %) et 2011 (5,2 %) mais stagne en 2012 (0,2 %). En 2013, elle est nulle. Cette stagnation résulte en grande partie d'une baisse des exportations de produits métallurgiques (l'Ukraine est le 8^e producteur mondial). Cependant, la consommation reste dynamique en 2012 (+ 14 %), tirée par une hausse des salaires réels de 14 %.

Des perspectives inquiétantes en 2014

Les perspectives économiques pour 2014 sont inquiétantes. Le FMI prévoit une récession de plus de 6 % et une inflation qui pourrait atteindre près de 20 %. Le taux de chômage, 9 % au milieu de l'année, devrait encore aug-

menter. Les exportations ont baissé globalement de 10 % et on peut donc s'attendre à un creusement des déficits budgétaires et de la dette publique qui, fin mars 2014, s'élève à 800 milliards de hryvnias (75 milliards de dollars) soit 53 % du PIB (l'Union européenne fixe le niveau critique à 60 %). Mi-novembre, la monnaie nationale, la hryvnia, s'échange à 15,99 pour un dollar soit une dévaluation de 47 % depuis le début de l'année. Quant au coût de la guerre, il n'est pas encore connu mais sera certainement très élevé.

Une aide internationale nécessaire

Kiev a donc besoin d'une aide financière internationale. En mai 2014, le FMI accorde une aide de 17 milliards de dollars sur deux ans pour réaliser les réformes économiques mais l'accord conclu pour éviter la faillite s'annonce douloureux : salaires et retraites des fonctionnaires gelés, réforme du régime des retraites, augmentation de 50 % des prix du gaz, libéralisation du taux de change. Elle s'accompagnera d'une mise sous tutelle financière du pays et d'une opération de nettoyage de l'économie minée par la corruption, les subventions et le gaspillage. L'Union européenne accorde 14 milliards d'euros dont 10 pour la reconstruction, les États-Unis 1 milliard, le Japon 1,5 milliard. Politique intérieure Le gouvernement Ianoukovitch (2010-2013). Les élections présidentielles de janvier-février 2010 voient la victoire de Victor Ianoukovitch qui va tenter de redonner à sa fonction les pouvoirs que la réforme de 2004 lui avait enlevés et s'applique à éliminer définitivement l'opposition libérale. Aux législatives d'octobre 2012, au terme d'un scrutin jugé moins honnête et moins transparent que les précédents, son parti, le Parti des Régions obtient au Parlement 180 sièges sur 450, parachevant ainsi le succès des partisans d'un rapprochement avec la Russie.

L'UKRAINE

Capitale : Kiev ; superficie : 603 700 km² ; population : 46,4 millions d'hab. ; densité : 80 hab./km².

Régime politique : République unitaire Chef de l'état : Petro Porochenko (7 juin 2014).

Chef du gouvernement : Arseny Iatseniouk (21 novembre 2014).

Le FMI prévoit une inflation qui pourrait atteindre près de 20 %.

Un pouvoir corrompu

À partir de la fin de l'année 2012, on constate l'arrivée aux postes à responsabilités de proches du président ou d'alliés originaires de sa région natale, le Donetz, l'ensemble étant connu sous l'appellation de « la Famille ». Le Premier ministre Azarov qui n'appartient pas à « la Famille » se contente de gérer les affaires courantes. Le président contrôle les ministères de force (Défense, Intérieur, Services spéciaux) et le secteur économique. Le clan est dirigé par le fils aîné du président, Alexandre, dentiste, qui apparaît dans la liste des 100 Ukrainiens les plus riches dès 2011, alimentant les accusations de corruption du régime.

L'élimination de l'opposition libérale

Ianoukovitch cherche surtout à éliminer son adversaire le plus dangereux, Ioulia Timochenko. Accusée d'abus d'autorité lors de la signature d'accords gaziers avec la Russie en 2009, elle est condamnée en 2011 à 7 ans d'emprisonnement. En janvier 2013, elle est à nouveau mise en examen pour complicité dans l'assassinat d'un opposant. Plusieurs ministres de son gouvernement sont incarcérés notamment le ministre de l'Intérieur Loutsenko. D'autres se réfugient à l'étranger. Le parti de l'ancien président Iouchtchenko, Notre Ukraine, en proie à des divisions internes, se dissout lui-même en mars 2013. L'opposition libérale et proeuropéenne est donc écartée.

La montée d'une opposition nationaliste

Ianoukovitch doit cependant faire face à de nouveaux partis nationalistes, le parti Oudar, parti démocratique ukrainien pour la réforme dont le dirigeant Vitali Klitschko annonce en octobre 2013 sa candidature à la présidentielle de 2015 et le parti d'extrême droite Svoboda (liberté), héritier des traditions antisémites d'avant-guerre, implanté surtout dans les provinces occidentales et dirigé par Oleh Tyahnybok. Ces deux partis obtiennent 40 et 37 sièges au Parlement.

Le mouvement euromaidan et le renversement du régime

Dès 2011, on enregistre un recul des pratiques démocratiques : accroissement des pouvoirs des services spéciaux et de la police, pressions sur les médias. Freedom House classe l'Ukraine dans la catégorie des pays à « liberté partielle ».

En 2012, une réforme de la Justice limite les pouvoirs de la Cour Suprême et permet au président de nommer et révoquer les juges. Le mécontentement est perceptible mais c'est la décision de suspendre les négociations sur l'accord de négociation avec l'Union européenne qui entraîne le 24 novembre des réactions populaires en particulier dans l'ouest du pays. À Kiev, les manifestants se regroupent sur la place de la Liberté (Maidan) réclamant sans résultat la démission du président et du gouvernement. Les manifestations continuent, la participation atteignant même 500 000 personnes à la mi-décembre. Elles reprennent en janvier après l'adoption de lois restreignant la liberté d'expression et de rassemblement. Le Premier ministre Azarov doit démissionner. Le 22 janvier, la police tire sur les manifestants ce qui déclenche de nouvelles violences et Kiev perd peu à peu le contrôle des provinces. Un accord intervient entre le président et l'opposition (fin de l'état d'urgence, retour à la constitution de 2004 suivi d'une réforme constitutionnelle). Mais la fuite du président qui se réfugie en Russie et les événements dans le sud-est de l'Ukraine débouchent sur la constitution d'un gouvernement provisoire à Kiev. La situation s'aggrave en particulier dans les provinces de Donetsk et Lougansk à l'est du pays où les forces séparatistes soutenues par Moscou s'emparent des centres du pouvoir.

Les présidentielles de mai et les législatives d'octobre 2014

En dépit d'une situation de quasi-guerre civile dans les provinces orientales, des élections présidentielles anticipées ont lieu le 24 mai. Petro Porochenko, un oligarque favorable au rapprochement avec l'Union européenne, est élu dès le premier tour avec 54,7 % des voix. Le Parlement (Rada) est dissous fin août et des législatives anticipées se déroulent le 26 novembre dans l'ensemble du territoire à l'exception des « républiques populaires » de Donetsk et Lougansk (qui annoncent tenir leurs propres élections le 2 novembre). 426 sièges sont à pourvoir, les 26 sièges des « zones occupées » le seront ultérieurement. Le score inattendu du front populaire montre que les électeurs ne font pas entièrement confiance au président Porochenko.

Les résultats sont favorables aux proeuropéens. Le Bloc du président Porochenko et le Front

populaire de l'ancien Premier ministre Arseni Iatseniouk arrivent en tête avec 22,1 et 21,8 % des voix. Si on ajoute les voix du parti chrétien-démocrate Samopomitch (11 %), du parti de Ioulia Timochenko (6 %) et le parti radical (7,5 %), le bloc pro-Europe totalise presque 70 % des voix. Mais la participation au scrutin est faible (52 %) et le score inattendu du Front populaire montre que les électeurs ne font pas entièrement confiance au président Porochenko. Enfin on peut noter que les partis d'extrême droite n'auront que 7 députés.

Les négociations qui s'engagent entre les 5 partis pour la formation du nouveau gouvernement de coalition montrent bien la méfiance qui règne entre les partenaires : il faut attendre le 21 novembre pour qu'elles aboutissent à un accord. La composition du gouvernement n'est annoncée qu'en décembre ! Le Premier ministre en exercice Iatseniouk conserve son poste ainsi que les ministres « régaliens » de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

Il faut noter l'apparition de ministres « étrangers » : Natalia Iaresko, ministre des Finances qui a fait sa carrière au département d'État à Washington ; Aivaras Abromavicius, Lituanien, ministre de l'Économie ; Sandro Kvitachvili, Géorgien, ministre de la Santé. La nationalité ukrainienne leur est immédiatement accordée. Selon certaines rumeurs, le poste de vice-Premier ministre aurait même été proposé à Mikhaïl Saakachvili, l'ancien président géorgien qui aurait refusé. Enfin on peut noter que lors du vote de confiance envers le nouveau gouvernement, aucun discours de politique générale n'est prononcé, ce qui suscite de vives critiques au sein du Parlement. Politique extérieure. Fortement dépendante de la Russie (approvisionnement en gaz, exportations des produits de la métallurgie et de l'industrie de défense), l'Ukraine ne peut se permettre de mécontenter Moscou. Les trois premiers présidents ukrainiens le comprennent et s'efforcent d'équilibrer les relations entre Est et Ouest. La donne est modifiée par l'arrivée du pro-occidental Iouchtchenko qui entame un bras de fer avec Poutine. Battu aux élections de 2010, il est remplacé par Victor Ianoukovitch, originaire d'Ukraine orientale et donc beaucoup plus proche de Moscou. On peut donc s'attendre à une amélioration des relations et même un rapprochement avec la Russie, et en même temps un refroidissement des relations avec le monde occidental en particulier l'Union européenne. En

fait les choses sont plus compliquées et Ianoukovitch cherche visiblement à rétablir l'ancien équilibre.

Les relations avec la Russie

Un réchauffement mais beaucoup de désaccords. Un accord est signé en 2010 sur le maintien de la flotte russe à Sébastopol jusqu'en 2042. Moscou de son côté diminue le prix du gaz de 30 %. En mai 2010, un accord est signé sur la délimitation de la frontière terrestre. En juillet 2013, un accord intervient pour la production en commun de l'avion de transport An-124. Mais quelques jours plus tard, Moscou interdit l'importation de produits de confiserie fabriqués par une entreprise appartenant à Porochenko, maire de Kiev, partisan du rapprochement avec l'Union européenne. Moscou pousse Kiev à entrer au sein de

l'Union douanière (Russie, Belarus, Kazakhstan). En août, un second avertissement est donné à Kiev : les camions pénétrant en Russie font l'objet d'une fouille systématique qui a pour effet de bloquer le trafic. Début novembre, la tension augmente, des rumeurs font état d'une possible plainte de Gazprom contre l'Ukraine devant une cour internationale pour non-respect des contrats. Cédant aux pressions, le Premier ministre Azarov annonce le 21 que Kiev « suspend » la signature de l'accord d'association. Le 18 décembre, des accords prévoyant une baisse du prix du gaz de 30 % (268 dollars) et un prêt de 15 milliards de dollars pour payer la part de la dette arrivant à échéance sont signés.

Un accord est signé en 2010 sur le maintien de la flotte russe à Sébastopol jusqu'en 2042.

Petro POROCHENKO

Né en 1966 à Bolgrad dans la province d'Odessa, dans une famille russophone. En 1989, il obtient un diplôme d'économie à la faculté de relations internationales et de droit international de Kiev. En 1993, il crée une première société commerciale, puis rachète plusieurs entreprises d'État de confiserie, qui deviennent le groupe Rochen, devenant ainsi le « roi du chocolat ». Après l'acquisition de diverses sociétés, il est classé parmi les oligarques les plus riches du pays avec une fortune estimée en 2014 à 1,3 milliard de dollars. Un caméléon politique. Il entre vraiment en politique en 2000 en devenant un des membres fondateurs du Parti des Régions. Mais un an plus tard, il quitte ce parti pour soutenir financièrement Notre Ukraine de Victor Iouchtchenko. Il soutient la révolution orange de 2004 et devient ministre des Affaires étrangères (2009-10). Après la victoire de Ianoukovitch, il redevient ministre (du Commerce et du Développement économique) en 2012, poste qu'il occupe 8 mois avant de quitter le gouvernement et retourner au Parlement comme député indépendant de Vinnitsa. En 2013, lors des manifestations antigouvernementales de la place Maïdan, il soutient semble-t-il le mouvement, mais ne joue aucun rôle dans les manifestations. Il est d'ailleurs très peu connu par le grand public malgré ses apparitions sur une chaîne de télévision dont il est propriétaire, sous le feu des projecteurs. En mars 2014, il acquiert une certaine popularité en se rendant à Simferopol pour dissuader les habitants de participer au référendum qui doit entériner l'annexion de la Crimée. Aux yeux des électeurs ukrainiens, il devient alors un politicien sérieux et crédible et pas seulement un oligarque. En mai 2014, il est élu au premier tour des présidentielles avec 54 % des voix et prend ses fonctions le 7 juin.

De la révolte de Maïdan à la guerre civile

La décision entraîne de violentes manifestations à Kiev et dans les principales villes de l'ouest du pays, qui se prolongent en 2014. En février, des affrontements éclatent entre manifestants et forces de l'ordre qui font des dizaines de morts.

Des diplomates européens dépêchés sur place arrachent un accord entre les belligérants mais le président est destitué et s'enfuit en Russie. Le 21 février, la Rada abolit une loi qui octroyait au russe le statut de langue régionale dans les territoires où les russophones représentent plus de 10 % de la population, soit 13 des 27 subdivisions administratives, dont Kiev. Cette décision

exaspère la partie orientale du pays largement prorusse, de même que la Crimée. Dans la péninsule, on voit apparaître des militaires, sans insigne distinctif mais qui utilisent du matériel russe et ne sont pas ukrainiens. Ils prennent le contrôle de la région et mettent en place un nouveau gouvernement à la solde du Kremlin. Le 7 mars, le parlement réclame son rattachement à la Russie, demande confirmée lors d'un référendum le 17 mars. Le lendemain, la Crimée est rattachée à la Russie. À la mi-avril, le même scénario se reproduit dans les régions russo-phones de l'est de l'Ukraine, mais le mouvement rencontre une forte résistance y compris d'une partie de la population.

La tentative de recréer une Novorossia

À la mi-avril, de « petits hommes verts », toujours sans insigne distinctif, viennent soutenir les éléments de la population locale qui réclament une certaine indépendance de leurs provinces. La rébellion est particulièrement intense dans les régions de Donetsk et Lougansk frontalières avec la Russie. Une rencontre internationale a lieu à Genève où Moscou demande la « fédéralisation de l'Ukraine ». Les combats s'étendent (Kharkov, Slaviansk, Marioupol). On s'aperçoit alors que la plupart des dirigeants des forces séparatistes sont d'anciens officiers des troupes aéroportées ou des services spéciaux russes. Début mai, des affrontements ont lieu à Odessa. Toutes ces opérations indiquent une volonté de créer un couloir terrestre le long de la mer d'Azov et de la mer Noire permettant d'une part d'assurer une voie de ravitaillement terrestre de la Crimée, d'autre part d'assurer une continuité des zones contrôlées par les prorusses jusqu'à la Transdnestrrie, l'ensemble étant justifié à Moscou par une « renaissance » de la Novorossia ou Nouvelle Russie, appellation russe de l'Ukraine méridionale à la fin du XVIII^e. Fin mai, le nouveau gouvernement ukrainien déclenche une vaste opération « antiterroriste ». Le 17 juillet, un avion de ligne de la Malaysia Airlines est abattu causant la mort de 298 personnes en majorité néerlandaises. Kiev et Moscou se rejettent la responsabilité du drame. Fin août, une dizaine

de parachutistes russes sont capturés sur le territoire ukrainien. Un cessez-le-feu est bien signé le 5 septembre à Minsk mais il ne sera pas respecté et des combats sporadiques se déroulent jusqu'en décembre. Les négociations se poursuivent à Genève où l'objectif de Moscou est double : obtenir un traitement égal pour le gouvernement central ukrainien et les autorités sécessionnistes prorusses, et élargir la zone contestée en passant des seuls oblasts de Donetsk-Lougansk à l'ensemble du sud-est ukrainien (Novorossia). On s'achemine donc vraisemblablement vers un conflit « gelé » du type HautKarabagh, Transdnestrrie, Abkhazie.

Les relations avec l'occident

Un accord d'association avec l'UE deux fois repoussé...

Arrivant au pouvoir en 2010, Ianoukovitch manifeste son intention de poursuivre le processus d'intégration. Le recul de la démocratie freine le mouvement et la signature de l'accord est repoussée une première fois en décembre 2011. Les négociations ne reprennent qu'en février 2013 (un sondage en mars indique que 42 % des citoyens approuvent cette décision). Globalement l'Ukraine a rempli dix des onze conditions posées par Bruxelles. Le point litigieux reste la libération de Ioulia Timochenko. De son côté, Moscou propose des investissements de 15 milliards de dollars et une baisse du prix du gaz. Le 21 novembre, le gouvernement ukrainien annonce une suspension des négociations avec l'UE entraînant de violentes manifestations à Kiev.

... mais finalement signé en 2014

Les négociations reprennent après l'élection de Porochenko en mai 2014. Un accord d'association et de libre échange est signé en juin (en même temps que la Géorgie et la Moldavie). Il sera ratifié en septembre par le Parlement mais Kiev repousse à fin 2015 l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange avec Bruxelles visiblement afin d'apaiser Moscou. Toutefois des affrontements éclatent entre manifestants et forces de l'ordre qui font des dizaines de morts.

ARSENI IATSENIUK

Né en 1974 à Tchernivtsi (ouest du pays) dans une famille de professeurs, Iatseniouk étudie le droit et l'économie dans sa ville natale. Très tôt, il se lance dans la politique : dès 2001, il devient ministre de l'Économie de la République de Crimée. En 2003, il rejoint la Banque centrale ukrainienne dont il prend la tête. Il participe à la révolution orange en 2004 et devient ministre de l'Économie en 2005 puis des Affaires étrangères. En septembre 2007, il est élu député au sein de Notre Ukraine, le parti du président Iouchtchenko, puis devient président du Parlement, mais est démis au bout d'un an, sous la pression du parti prorusse des Régions. Il fonde alors son propre parti, le Front pour le changement, et se présente à la présidentielle de 2010 où il ne recueille que 7 % des voix. En 2011, il rejoint le parti de Ioulia Timochenko, dont il prend la direction quand cette dernière est arrêtée. Il prend part aux manifestations contre Ianoukovitch qui lui offre pourtant le poste de Premier ministre qu'il refuse. Après la fuite de Ianoukovitch, il est nommé Premier ministre par intérim du nouveau gouvernement formé le 27 février 2014. Il reste en place après l'élection de Porochenko à la présidence de la République en mai 2014. Aux législatives d'octobre, son parti arrive en tête, à égalité avec le parti du président. Il est donc maintenu dans ses fonctions et forme un nouveau gouvernement fin novembre.

Le président Porochenko annonce officiellement qu'il demandera une adhésion à l'UE en 2020.

Des liens maintenus avec l'OTAN

En adoptant en juillet 2010 un statut « hors blocs », Kiev renonce à rejoindre l'OTAN mais maintient une coopération technique. L'Ukraine participe d'ailleurs à des opérations dirigées par l'OTAN (Kosovo et Afghanistan). La crise en Ukraine en 2013-2014 ne permet pas de développer cette coopération mais en septembre 2014 lors du sommet de Newport, l'OTAN décide de renforcer les contacts au sein de la Commission OTAN-Ukraine et de développer les programmes existants : politique de défense, réformes et modernisation. L'Ukraine cherche à réformer son outil de défense et les plans de réforme se succèdent. En 2010, l'État-Major général annonce pour la période 2011-15 la suppression de 40 000 postes (organes administratifs) pour ramener les effectifs à 160 000 hommes. Mais en juin 2013, alors que le premier plan n'est pas encore terminé, le ministre annonce un nouveau plan de réduction : d'ici à 2017, l'armée (180 000 hommes) verra ses effectifs ramenés à 122 000, suscitant l'opposition du corps des officiers. Le ministère envisage aussi de supprimer le service militaire et de s'orienter vers une armée professionnelle mais la faiblesse du budget (2 milliards de dollars en 2012 soit 1,1 % du PIB) ne permettra pas d'atteindre l'objectif fixé (80 %

d'engagés). Les matériels datent le plus souvent de la période soviétique et sont donc obsolètes. En juin 2013, le ministre annonce officiellement que le nouveau programme de développement des forces armées prévoit un budget de 28 milliards de hryvnias (2,5 milliards d'euros) pour le « réarmement » des forces (réparations, modernisation, achat de nouveaux matériels) pour 2013-2017. Les achats concerneront les blindés, missiles, systèmes antimissiles seront commandés de préférence aux entreprises nationales. L'Ukraine possède en effet une industrie de défense héritée de l'URSS mais qui a perdu une grande partie de son potentiel. En décembre 2013, le président annonce que l'Ukraine et la Russie ont l'intention de renforcer la coopération en matière de construction aéronautique et navale par exemple en relançant la production conjointe de l'Antonov-70, avion de transport militaire capable de transporter tous les types de matériels sur une distance jusqu'à 7 000 kilomètres et d'atterrir sur des pistes « rustiques » et très courtes.

Le désastre de mars-avril 2014

Les projets de coopération tournent court après l'annexion de la Crimée en mars 2014 et le début des combats contre les séparatistes dans l'est de l'Ukraine. En Crimée, les forces locales doivent capituler. Les forces russes s'emparent de 17 navires de guerre et navires

auxiliaires ukrainiens et d'une vingtaine d'avions et d'hélicoptères appartenant à l'Aéronavale ukrainienne. Près de la moitié des personnels font défection : le commandant en chef de la marine, qui réside à Sébastopol, prête allégeance aux autorités russes. Kiev ne dispose plus que de quelques navires pour la défense du littoral de la mer Noire et des ports (Odessa, Marioupol). Dès la fin avril, il devient évident que l'opération antiterroriste lancée le 13 avril contre les séparatistes dans le sud-est de l'Ukraine est un échec. Le ministre de la Défense reconnaît lui-même qu'il dispose de moins de 10 000 hommes pouvant intervenir. Les forces armées enregistrent dès les premières semaines de lourdes pertes. Le gouvernement doit faire appel à des réservistes et, pour compléter l'équipement des unités, il se tourne vers un financement privé (oligarques et simples citoyens) : plus de 10 millions de dollars sont ainsi recueillis ! Des bataillons de défense territoriale sont envoyés sur le front. La situation est également catastrophique au niveau de l'encadrement en particulier au plus haut niveau : quatre ministres se succèdent ainsi entre mars et novembre 2014. De nombreux généraux sont également démis de leurs fonctions.

La tentative de redressement

À partir de septembre 2014, le gouvernement ukrainien tente de reconstruire son outil de défense. Fin septembre, le président Porochenko annonce que le budget défense sera porté de 1 % à 5 % d'ici à 2020. D'autre part il est prévu d'augmenter le nombre de soldats professionnels de 2,8 à 8 % des effectifs. Pour superviser ces réformes, le président nomme un nouveau ministre, Stepan Poltorak qui commandait jusque-là la Garde nationale. Un effort sera fait pour développer l'industrie de défense. Le Premier ministre Iatseniouk déclare en octobre qu'il déblocquera 1 milliard de hryvnias supplémentaire (76 millions de dollars) sous forme de garanties gouvernementales pour l'achat de matériels de guerre. On peut toutefois s'interroger sur la fiabilité de cette industrie de défense. En effet les exportations de matériel fabriqué en Ukraine connaissent des problèmes de qualité : l'unique contrat pour la fourniture de chars T-84 Oplot signé en 2011 avec la Thaïlande a échoué. De même l'extension des ventes du nouveau BTR-4 fabriqué à Kharkov rencontre des difficultés dues à la mauvaise qualité du blindage. Ainsi l'Irak a refusé de signer un contrat pour 420 véhicules.

Magazine

La Revue d'Études

Société d'Études et de formation

Formation

Diffuse sur abonnement annuel (35,00 €)
une revue mensuelle au format numérique



Enrichissez votre réflexion
Chaque mois...

- Les points forts de l'actualité
- Un dossier sur l'étude d'une région du monde
- Des points de vue
- La rédaction a lu pour vous

Autres articles... Les Bruns, L'Éclat de la Commission européenne de défense (CE2), Travaux de formation

Ministères de la Défense, de l'intérieur, des Affaires étrangères, Collectivités Territoriales, Sciences-Po...

méthode, pragmatisme, réactivité, ponctualité, tutorat

Prépare aux principaux concours de la fonction publique chaque année avec succès des milliers de candidats

- Propose des remises à niveau en français, en anglais et en mathématiques
- Accompagne les préparations avec des analyses de presse en français et en anglais sous format dématérialisé
- Donne accès à plus de 400 fiches (2,75 € la fiche) pour améliorer sa culture générale et se préparer aux épreuves orales

Contact@revue-d-etudes.fr
09 88 66 11 02
20 rue de l'Arcade - 75008 Paris

Pour toute information
www.revue-d-etudes.fr

BILAN SANGARIS

Par le Général (2S) Robert Carmona

Le 5 décembre 2013, le président Hollande lançait l'opération **Sangaris** en Centrafrique, un pays déstabilisé par la prise du pouvoir, six mois plus tôt, par la coalition de la Séléka. Cette dernière, coupable d'exactions contre les populations chrétiennes, était alors aux prises avec les milices anti-balaka, reformées en réaction à ces violences. En outre, certaines d'entre-elles étaient – et le sont encore – manipulées par le clan de François Bozizé, le Président centrafricain déchu.

Plusieurs raisons ont donc motivé cette nouvelle intervention française. La Centrafrique étant devenue un État failli, le risque était grand de voir se créer un vide sécuritaire susceptible de profiter à des groupes armés – jihadistes ou non – pouvant déstabiliser les pays voisins. Par ailleurs, il fallait mettre un terme au cycle violences/représailles commises par les deux camps et chercher à éviter une partition Est/Ouest du territoire centrafricain.

La force **Sangaris** est intervenue aux côtés de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (**MISCA**), formée sous l'égide de l'Union africaine. Seulement, dès le départ, certains experts, estimèrent insuffisant son format (1 600 hommes). Finalement, les effectifs ont été portés progressivement à plus de 2 000 hommes, grâce à des renforts prépositionnés au Tchad et à la mise sur pied de l'opération européenne **EUFOR-RCA**, dont la France fut l'un des principaux contributeurs.

Aujourd'hui, la situation en Centrafrique reste préoccupante. Une mission des Nations unies, la **MINUSCA**, a certes été mise en place pour succéder à la **MISCA** et monte progressivement en puissance. Alors que l'opération **Sangaris** devait être courte (6 mois), il a été décidé de réduire ses effectifs à 1 500 hommes au printemps prochain et à 800 à l'automne et de transformer la Force en **QRF** (*Quick Reaction Force*, force de réaction rapide) en appui des casques bleus.

Le processus politique centrafricain est au point mort. Le pays est coupé en deux, avec, à l'est, l'ex-Séléka, elle-même divisée en trois branches,

et, à l'ouest, les milices anti-balaka. Quant à la situation sécuritaire, si les massacres de masse ont cessé, elle demeure fragile et volatile, avec des pics ponctuels de violence.

Cela étant, la mission des militaires français, qui ont perdu 4 hommes dans cette opération (2 lors d'un accrochage, 1 par accident et 1 autre par maladie) est extrêmement difficile.

1. DES PLANS CONTRARIÉS

Il était initialement prévu, dès le lancement de l'opération **Sangaris**, une « action de sidération » avec une sortie massive en ville et la saisie de tous les points clés afin d'empêcher tout mouvement des ex-Séléka et des milices. Cela n'a guère été possible en raison de l'offensive lancée le 5 décembre par les anti-balakas et la réaction des ex-Séléka.

Aussi, le mandat **Sangaris** 1 a débuté, comme toutes les opérations d'entrée en premier, par une phase de coercition, contre un ennemi difficilement identifiable, au cœur des populations et en milieu urbain, suivie d'une phase de stabilisation. La présence d'un peloton blindé a été essentielle pour dissuader, voire neutraliser les ex-Séléka, équipés d'armement lourd. De même, l'escadron d'aide à l'engagement (EAE) s'est avéré un outil très efficace en contrôle de zone urbaine, sur les axes principaux, en raison de sa capacité à couvrir énormément de terrain et à appuyer l'infanterie débarquée.

2. UNE SITUATION TRÈS COMPLEXE ET DANGEREUSE À BANGUI

L'imbrication en zone urbaine de l'ensemble des éléments constitutifs de la crise, milices, population, ressortissants français et étrangers, forces africaines de la **MISCA**, organisations internationales, journalistes, pilleurs et voleurs, génère *de facto* une situation extrêmement complexe et une tension extrême sur le terrain pour les sections déployées.

Parmi les difficultés et les menaces rencontrées par les militaires français, on peut citer : la multiplicité des positions de tir adverses, les diffi-

cultés pour déterminer l'origine et la cible des tirs, la furtivité d'un l'ennemi ne portant aucun signe distinctif, s'imbriquant dans la population et harcelant la Force.

A cela vient s'ajouter la menace particulière constituée par la foule africaine très souvent signalée par les commandants de GTIA qui se sont succédé : curieuse, n'hésitant pas à rester proche des combats, au risque de devenir une victime collatérale. Il convient de la garder à distance pour se prémunir de ses accès de violence. Elle offre aussi un refuge à de sombres individus, ou offre un masque aux pires exactions. « Nous avons souvent dû "fendre la foule" pour aller secourir des victimes ».

Dès lors, le contrôle de zone et celui de la foule devient plus coercitif et présente un risque important de dommages collatéraux sur la population. Il faut une grande maîtrise de la Force à tous les niveaux. En outre, celle-ci se trouve souvent démunie lorsqu'elle est confrontée à une absence totale de système judiciaire et carcéral, alors même qu'elle fait face à des crimes et délits de droit commun, notamment lors des phases de pillages et d'exactions.

3. LES RAPPORTS AVEC LA MISCA

Les relations avec la MISCA ont été bonnes dans l'ensemble. Bien évidemment, la valeur des différents contingents pose souvent quelques problèmes et il faut parfois être très « proactif » pour que les choses avancent, de même qu'il n'est pas toujours facile de coordonner l'action de deux forces qui ont un but commun mais pas forcément les mêmes missions, les mêmes moyens et les mêmes modus operandi. Toutefois, nos forces ont souvent été agréablement surpris par la capacité de réaction de nos camarades africains, certes différente de nos pratiques, mais sans lesquels la mission aurait été impossible à accomplir.

4. DES LACUNES CAPACITAIRES

Au début, la force Sangaris était taillée au plus juste au regard de l'étendue du pays, de la situation à Bangui et de la haine accumulée de part et d'autre. Cependant, globalement, elle a été « correctement dimensionnée » sur le plan capacitaire, à l'exception des moyens de renseignement d'origine image (un drone n'aurait pas été un luxe, les hélicoptères Fennec Reco et Gazelle Viviane ne pouvant qu'assurer une présence

réduite) et des moyens blindés, principalement en VAB. Au cours de cette première phase, les GTIA ne pouvaient pas « déployer plus de 50 % de leur effectif sous blindage, le reste étant motorisé sur P4, GBC et TRM 2000 ».

Cela étant, les VAB **ULTIMA** ont apporté une plus-value en raison de leur tourelle **TOP** et de leurs optiques jour-nuit. Toutefois, cela n'a été valable qu'en zone urbaine¹. Le VAB, par son gabarit réduit, s'est révélé tout particulièrement adapté. Un VBCI n'aurait jamais permis la même souplesse d'utilisation. Le VAB doté d'un **TOP**, par les moyens de vision dont il dispose, la précision et la stabilité de son tir, a apporté une plus-value encore supérieure. Toutefois, hors de Bangui, le VAB est vite limité par son poids, pourtant contenu, tant dans les bourbiers que sur les ponts africains. D'une manière évidente, il manque un successeur au VLRA, armé, avec des moyens optiques et optroniques modernes.

On peut enfin noter un certain nombre d'insuffisances en ce qui concerne les moyens aéromobiles : absence d'une capacité d'appui canon pour les hélicoptères, ainsi qu'une capacité d'aérotransport limitée.

Des conditions de vie très rustiques

Les conditions de vie (hébergement, alimentation, sanitaire, hygiène et loisir) des GTIA ont été précaires durant toute la mission en raison des retards pris dans le lancement des travaux sur le camp, des contraintes liées à l'acheminement des différents matériels, à l'approvisionnement en eau et en électricité. Cependant, la rusticité de nos soldats permet de compenser ces quelques difficultés, encore que les demandes des hommes demeurent assez « basiques ». Il s'agit en effet de besoins primaires, comme pouvoir dormir et manger chaud.

Toutefois, la rusticité ne fait pas tout. Dimensionné pour 250 hommes, le camp M'Poko a dû en accueillir 1 400 dans les premiers temps de l'opération **Sangaris**.

Pour reprendre certains témoignages... « Tout d'abord nous nous sommes serrés, à 4, puis 5 puis 6 dans les chambres et à 8 puis 10 voire 12 dans certaines tentes. Ensuite, nous avons utilisé tous les espaces disponibles pour y construire des camps de toile, sur les parkings, sur la zone

1. Et encore, ces véhicules ne pouvaient progresser en appui dans toutes les rues étroites du centre-ville.

hélico, etc. Il nous a fallu interdire le sport et limiter la consommation d'eau à une douche par jour. Un tour pour l'ordinaire a été mis en place (1 jour sur 4), idem pour la laverie (1 jour par semaine) ».

Quel bilan ?

Au total, le bilan que l'on peut actuellement dégager de cette opération apparaît comme en « demi-teinte », compte tenu de la complexité de la situation interne et de l'impéritie des élites centrafricaines, auxquelles viennent s'ajouter la faiblesse des moyens français et les limites de la solidarité internationale.

Il convient de souligner le comportement exemplaire dans la durée des quelque 9 000 soldats français qui se sont succédé au sein de la force **Sangaris**.

Malgré un contexte de violence particulièrement irrationnelle, une sécurité minimale a en effet été rétablie sur Bangui et les régions ouest.

Mandatée en avril, la **Minusca** (mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine) se déploie, appuyée par **Sangaris**.

La tension a certes baissé, mais une ligne de fracture se dessine au centre du pays et nos bataillons affrontent toujours des groupes armés « à visées complexes », jusqu'à plusieurs milliers d'hommes. Le nord et l'est restent des zones refuges pour des rebelles et des trafiquants de diamants, de pétrole ou d'or.

Les effectifs français (de l'ordre de 2 000 hommes) ne sont pas assez nombreux pour **tenir** une immense zone d'action – l'équivalent de la distance de Brest à Strasbourg et de Lille à Bordeaux – et assurer une permanence sur le terrain.

La préparation du désengagement de Centrafrique

L'opération « Sangaris », va s'engager sur la voie d'un retrait progressif avec la montée

en puissance de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RCA (**Minusca**). Ce désengagement s'articulera avec la réponse que Paris entend aussi apporter à une autre menace, le mouvement Boko Haram, dont les actions débordent au sud du Niger, du Cameroun et du Tchad, trois partenaires majeurs pour la France.

La force **Sangaris** a été réarticulée au mois de septembre dernier en deux Groupements Tactiques axés sur Bangui et sur le centre-est du pays (triangle Sibut-Dékoa-Bambari), où subsistent de sérieux pics de violence. Dans les zones où la sécurité a été rétablie, les responsabilités sécuritaires ont été transférées à la **Minusca**. Celle-ci comptera 12 000 hommes à effectif plein, en avril prochain, contre 6 700 actuellement.

Lors de ses vœux aux armées, le **président de la République** a annoncé le calendrier de ce désengagement :

« Cette opération Sangaris a été, si je puis dire – mais j'ai peine à le dire – un succès. Non pas parce qu'elle n'a pas réussi – il y a eu des massacres, il y a eu des morts – mais il y en aurait eu encore plus si nous n'avions pas été là. Nous avons pu atteindre nos objectifs et aujourd'hui il y a le déploiement d'une force africaine qui a maintenant laissé place à une force des Nations Unies.

J'ai donc décidé d'alléger notre dispositif en République Centrafricaine : 2 000 soldats aujourd'hui, 1 700 au printemps, 800 à l'automne prochain.

Ce mouvement s'exécutera parallèlement à la montée en puissance de la mission des Nations Unies qui atteindra, elle, 12 000 hommes. Je peux dire donc qu'en Centrafrique nous avons fait ce que nous avons dit, grâce à vous. Nous avons permis à ce pays, l'un des plus pauvres du monde, de retrouver un début de calme et d'apaisement, même s'il y a encore beaucoup à faire ».



LA DGRIS

Par le Général (2S) Robert Carmona

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE (DGRIS) ?

Lors du Conseil des ministres du 17 décembre, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a présenté un décret fixant les attributions et l'organisation de la future Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), qui succédera à l'actuelle Délégation aux affaires stratégiques (DAS), dirigée par M. Philippe Errera.

La décision de créer cette Direction générale a été prise en 2013. Son objectif vise à obtenir une meilleure cohérence de l'action internationale du ministère et de la stratégie de défense, notamment en supprimant les doublons. Ainsi, rien que pour les relations internationales, cette réforme permettra de supprimer 57 postes (ou équivalents temps-plein).

En avril dernier, M. Le Drian avait ainsi expliqué que la DGRIS permettra au ministère de « disposer d'une structure qui soit une force de réflexion et de proposition en matière de stratégie de défense et de prospective, en particulier pour renforcer la préparation, l'actualisation et le suivi du Livre Blanc au niveau du ministère ».

S'agissant des moyens, ceux de la DGRIS relèveront du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense », doté d'une enveloppe de 1,3 milliard d'euros en 2015. Ce poste budgétaire couvre trois actions : la recherche et l'exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France, la prospective ainsi que les relations internationales et la Diplomatie de défense.

La DGRIS sera donc constituée non seulement à partir de la DAS mais aussi d'éléments transférés de l'État-major des armées (EMA), de la Direction générale de l'armement (DGA) et du Secrétariat général pour l'administration (SGA). Elle disposera de 209 agents, avec une proportion quasiment égale de civils et de militaires.

Cependant, le Chef d'état-major des armées (CEMA) et le Délégué général pour l'armement (DGA), devraient conserver sous leur autorité les équipes spécialisées qui leur sont nécessaires pour « réaliser le volet international de leur mission qui n'est pas détachable de leurs attributions », comme l'a expliqué M. Errera, lors d'une audition au Sénat. « Il s'agit, pour le DGA, des activités internationales ayant un impact direct sur la conduite des coopérations en matière d'armement et du soutien aux exportations d'armement (SOUTEX) et, pour le CEMA, de la coopération internationale liée à l'activité opérationnelle des forces et à la garantie de leur sécurité », a-t-il précisé.

Concrètement, le projet de décret devrait fixer au moins 8 missions à la DGRIS. Ainsi, comme l'a expliqué M. Errera, il reviendra à cette dernière de :

- Piloter et coordonner l'action internationale du ministère en matière de relations bilatérales avec les Etats étrangers, valider les plans de coopération et en superviser le déroulement ;
- Contribuer à la définition des positions de la France au sein des organisations internationales traitant des questions de défense, coordonner, valider et adresser les instructions du ministre destinées aux représentations militaires et de la défense auprès de ces organisations internationales et de promouvoir les positions françaises ;
- Définir la stratégie d'influence internationale du ministère de la défense ;
- Élaborer des études et des propositions en matière de stratégie de défense ;
- Suivre la planification de défense et de veiller, en liaison avec le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration, à l'articulation entre la stratégie de défense et ses évolutions et la programmation militaire élaborée par le chef d'état-major des armées ;

– Piloter et coordonner l'action du ministère dans le domaine de la lutte contre la prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement ;

– Proposer les orientations en matière de contrôle des exportations de matériels de guerre et assimilés et de biens à double usage et coordonner les travaux du ministère dans ce domaine ;

– Représenter le ministère auprès des autres départements ministériels pour les questions touchant à l'action internationale de défense, à l'exception des activités opérationnelles, de la conduite des coopérations en matière d'armement et du soutien aux opérations d'exportation.

LE MÉDECIN GÉNÉRAL Gilbert RAFFIER ET LE VIRUS ÉBOLA EN 1976

Le médecin Général Gilbert RAFFIER (ANOCR 13) était à l'honneur le 22 septembre 2014 dans l'article d'un quotidien à grande diffusion (**Paris-Match**), pour sa participation en 1976 à l'identification du virus EBOLA. L'article publié relate les débuts en 1976 de la première épidémie de « fièvre hémorragique » et la contribution de notre camarade qui était conseiller du ministre de la santé et chef de la mission médicale française à KINSHASA (ZAIRE) lors de la lutte contre cette épidémie.

Le général Gilbert RAFFIER nous a adressé une copie de la lettre « EBOLA » que lui a adressé Monsieur ROSS, Ambassadeur de France. Elle décrit la participation active en 1976 de notre camarade et du Docteur RUPPOL (Belge) effectuant des prélèvements sanguins qu'ils adressent dans les centres spécialisés (PASTEUR et ANVERS) permettant ainsi l'isolement et l'identification, du virus Ebola lors de cette première épidémie de « fièvre hémorragique ».

M. André ROSS, Ambassadeur de France, a écrit :

« S'il est une œuvre dont la France peut-être fière, à juste titre, et que personne n'a jamais contestée, c'est bien dans le domaine médical. La carrière du Médecin Général RAFFIER est un modèle, à cet égard ».

Il n'est donc pas superflu, tant cette épidémie fait des ravages en Afrique de l'ouest, de rappeler que c'est précisément le docteur RAFFIER (promotion 1949), qui, avec un confrère Belge, le docteur RUPPOL, sont les deux seuls co-découvreurs, de ce nouveau virus, à l'origine, début octobre 1976, au ZAÏRE (Congo actuel). C'est à YAMBUKU (Mission catholique) à 1 000 km de KINSHASA que nous sommes

allés pour essayer de comprendre cette nouvelle fièvre hémorragique gravissime, informer les populations, enterrer et brûler les morts, et ramener des prélèvements, dans une boîte à neige carbonique, sur lesquels sera découvert un nouveau virus.

Nous avons fait venir des confrères, chercheurs, SURREAU, COURTOIS, GERMAIN... pour étudier ce phénomène dramatique, préparer des sérums qui ont permis de sauver des malades. Nous avons réuni une commission médicale internationale qui a donné le nom d'ÉBOLA à ce virus (nom d'une rivière à proximité de YAMBUKU).

De nombreux articles ont paru, à l'époque, dans des revues médicales et militaires. Un article très complet a paru en 2004, à la demande express de l'O.M.S. GENÈVE, dans la revue « Médecine Tropicale » du PHARO à MARSEILLE et un congrès a eu lieu à l'Institut Pasteur à PARIS en 2005, où fut, à nouveau reconnue notre découverte.

De ce fait, le docteur RAFFIER est toujours sollicité par les journalistes, les producteurs de radio et de télévision, aussi bien Français, Belges et Suisses. Des lettres ont été échangées : Figaro, Express, La Provence, Jeune Afrique, l'Institut Pasteur PARIS, MERIEUX à LYON, l'O.M.S. à GENEVE. Tout ceci afin de suivre cette terrible endémie de fièvre hémorragique due au virus ÉBOLA.

M. l'Ambassadeur ROSS termine sa lettre ainsi : « Cela aura été un des souvenirs les plus poignants de ma carrière, que ce séjour à KINSHASA, où je vous ai vu à l'œuvre ».

PROSPECTIVE ET DÉFENSE

Par le Général (2S) Robert Carmona

PROSPECTIVE, DÉFENSE ET SURPRISE STRATÉGIQUE. LE STRATÈGE, L'IMPROBABLE ET L'INATTENDU

Prospective et défense sont depuis longtemps intimement liées : la première trouve naturellement dans la seconde un terreau fertile à son développement, notamment dans sa capacité à offrir un cadre à la planification militaire dans un environnement forcément complexe et imprévisible. Certaines des approches méthodologiques modernes de la prospective ont d'ailleurs pour origine des réflexions d'ordre militaire (aux États-Unis, par exemple, dès les années 1950, au sein du projet **RAND**).

La surprise stratégique

La notion de surprise appartient au champ des possibles des conflits. La surprise stratégique est celle qui frappe au niveau politico-militaire et qui touche des périodes en dehors à la fois des conflits ouverts et des théâtres d'opérations clairement définis. De fait, elle incarne particulièrement la notion d'**incertitude** en matière de défense : quels que soient les efforts des planificateurs militaires, la surprise reste une de leurs préoccupations.

Il n'est pas surprenant que cette réflexion trouve sa source aux États-Unis.

Pearl Harbor (1941) marqua une première étape majeure de son développement : il a ainsi été démontré que les États-Unis souffraient alors d'un cloisonnement trop sévère entre services de renseignement et « opérations », que l'attaque japonaise imminente était connue mais noyée sous un flot d'informations contradictoires et que la surprise était d'abord issue d'un biais cognitif des décideurs pour lesquels cette attaque était proprement absurde.

Depuis lors, les États-Unis ont connu quelques « surprises » de taille, consacrant ainsi l'expression de « nouveau Pearl Harbor » (expression justifiée notamment par la permanence des erreurs) dans la littérature stratégique américaine : la crise de Cuba (1962), l'attentat du Liban (1983), l'attaque du **USS Cole** au Yémen (2000), le point culminant de l'improbable restant bien évidemment les attentats terroristes

de septembre 2001, montrant ainsi à quel point les comportements « chaotiques » ne sont pas improbables.

La surprise stratégique consacre de fait l'échec du renseignement et son incapacité à « penser l'improbable », à recourir à l'imagination.

Puisqu'il paraît impossible d'éviter la surprise, est-il au moins possible de la gérer ?

Et comment ?

En quoi la démarche prospective peut-elle fournir des réponses adéquates ?

Il faut, en effet, admettre que la préparation de l'avenir dans le domaine de la défense doit aujourd'hui, plus que jamais, penser des non-linéarités, des instabilités, des incertitudes et apprendre à gérer la surprise. D'où le besoin d'une prospective renouvelée : au-delà des efforts pour dégager les tendances lourdes, il s'agit désormais de mieux cerner les champs d'incertitude et de développer des pratiques méthodiques de vigilance, d'évaluer le degré de solidité ou de fragilité des états observés, de distinguer des variations réversibles les changements irréversibles, de penser l'imprévisible – et notamment la « catastrophe » –, de prendre en compte les erreurs des acteurs et des observateurs.

A cet égard, l'apport de la prospective peut être double :

- contribuer à élargir l'angle de vue des décideurs, en leur présentant des réflexions moins stéréotypées ;
- apporter des méthodes renouvelées pour « penser l'improbable », par l'étude des signaux faibles, des faits porteurs d'avenir et de scénarios reposant sur des « wild cards », c'est-à-dire développant les conséquences d'événements à très faible probabilité mais très fort impact, que des méthodes classiques de prévision et de planification auront tendance à rejeter.

LA PROSPECTIVE : QU'EST-CE QUE C'EST ... ?

Par le Général (2S) Robert Carmona

Ce que n'est pas le « prospectiviste »...

Ni prophète, ni devin ...

Ni prévisionniste, ni futurologue ...

Ni astrologue, ni chiromancien ...

Cela signifie, respectivement, que la prospective ne repose ni sur l'inspiration divine ou satanique, ni sur des modèles analytiques ou déterministes, ni sur des pouvoirs surnaturels ou parapsychologiques.

La prospective ne prétend **jamais** prédire l'avenir pour la bonne et simple raison que l'avenir reste toujours à inventer et à créer. Mais au sein d'un champ de contraintes, il est vrai.

La prospective n'est donc pas de la divination plus ou moins inspirée.

Elle n'est donc pas non plus une science au sens classique et dur du terme...

Plus le système humain devient complexe – et il le devient exponentiellement du fait de la multiplication exponentielle du nombre d'intervenants et du nombre d'interactions entre eux – plus le nombre et la sensibilité des paramètres influents augmentent, et plus le nombre de scénarii possibles devient illimité.

Ce nombre étant infini et la prévision se fondant sur le choix (bien souvent arbitraire) d'un petit nombre d'entre eux, la probabilité d'avoir visé juste est nulle, puisque tout nombre fini divisé par l'infini donne zéro...

Mais après coup, lorsque le jeu est fait, il est alors loisible de refaire le chemin du réel à l'envers et de découvrir quels avaient été les « bons » paramètres qui ont joué.

Il faudra bien en faire son deuil : plus un système est complexe, moins il est déterminé (et déterministe) et moins il est prédictible.

Il en est ainsi en météorologie, en économie et en finances, en démographie et en sociologie appliquée.

Les modèles prédictifs sont, par essence, réductionnistes (réduction de la multiplicité du réel à un petit nombre de paramètres dits « perti-

nents ») et mécanistes (donc gouvernés par des « lois » rigides et déterministes).

Ces modèles ne peuvent s'appliquer qu'à des systèmes simples c'est-à-dire à des systèmes réductibles à des briques élémentaires discernables et immuables, soumis à des lois d'interactions universelles et immuables (et en petit nombre).

Tous les autres systèmes, plus complexes donc, sont radicalement réfractaires à ces modélisations simplistes.

Ils n'y a pas en eux de briques élémentaires discernables et immuables : il n'y a là qu'impermanence, flou, fluence et métamorphose organique.

Il ne sont pas soumis à des « lois » déterministes parce que leur complexité même implique et induit de hauts niveaux d'autonomie et de résistance aux impacts extérieurs : ils réagissent bien plus comme des masses spongieuses et visqueuses que comme des boules de billard.

La science en général, l'économie et l'éthologie sociale et culturelle en particulier, sont une représentation humaine du Réel.

Une des multiples représentations possibles, parallèles à celles des arts, de la poésie, de la mystique, des spiritualités, des métaphysiques et philosophies.

Cette représentation scientifique, comme toute représentation, est partielle et partielle.

Elle est partielle parce qu'elle repose sur des présupposés méthodologiques et épistémologiques (logicisme, mécanisme, déterminisme, réductionnisme, empirisme). Et ces présupposés induisent évidemment des filtres qui trient les processus réels en deux catégories majeures : les phénomènes et les « bruits dits de fond ».

Elle est partielle parce qu'elle ne peut se préoccuper que des phénomènes simples et récurrents.

Sans simplicité, la méthode analytique cartésienne ne peut pas s'appliquer : la complexité, par définition est irréductible, inanalysable, indéterministe, organique et holistique.

Sans récurrence, la notion de « loi » universelle, dont la découverte et la formulation constituent la vocation centrale de la science, s'effondre : tout ce qui est exceptionnel, créatif, unique, anormal, particulier, sort du champ de la science.

Il faut le redire : la prospective n'est pas une science de la prévision ou de la prédiction.

Tout simplement parce que le monde réel n'est ni prévisible, ni prédictible.

Alors ... ?

Ce qu'est la Prospective ...

La prospective est une méthode. Une méthodologie, pour mieux dire.

Elle s'applique à l'avenir, non pour le prédire, mais pour le circonscrire.

Elle est une méthodologie historique inversée : les historiens parlent de traces et de documents actuels et tentent, à partir d'eux de reconstituer le passé (passé qui est unique, notons-le ...).

Les « prospectivistes » font de même, mais à l'envers : à partir des tendances ou des signes ou des prémices décryptés dans le présent, ils tentent de circonscrire **LES avenir possibles** (notons le pluriel ...).

La prospective est un art bien plus qu'une science. Elle repose sur des méthodologies rigoureuses sans prétendre elle-même à la rigueur mathématique.

Elle s'applique à tout depuis le monde pris dans sa globalité jusqu'à tel individu particulier qui s'interroge sur la voie à suivre, en passant par les régions, les secteurs économiques, les écoles de pensée, les partis politiques, les entreprises et toutes les organisations humaines imaginables. La méthode est toujours la même, mais le champ d'application varie en nature et en ampleur, voilà tout.

La prospective pose sur l'avenir deux regards distincts mais complémentaires que l'on appelle « **prospective descriptive** » et « **prospective normative** ».

La prospective descriptive est l'art d'extraire du magma informationnel dont nous sommes inondés quotidiennement, les tendances de fond, de voir derrière les ridules de la houle et des risées, les gros courants porteurs, de discerner derrière l'effervescence bouillonnante de la vie

les forces durables qui architecturent le monde, les sociétés et le temps.

A partir de cela, la prospective descriptive, comme son nom l'indique, décrit les « **possibles** » c'est-à-dire les scénarii d'évolution qui sont compatibles avec ces forces durables et ces tendances lourdes.

Encore un fois, il s'agit de combinatoire, chaque scénario découlant d'une certaine combinaison de ces forces et tendances.

On peut affiner l'approche en évaluant la probabilité (au sens de la théorie des probabilités et de la théorie des jeux) de ces divers scénarii et en exprimer les plus probables : mais l'exercice, alors, devient dangereux car ces probabilités ne reflètent, le plus souvent, que des jeux de l'esprit assez aléatoires ou les préférences du modélisateur.

Nous voilà donc en possession d'un ensemble de scénarii qui forme ce que l'on appelle le « **cône des possibles** ».

La prospective normative prend alors le relais dans la démarche.

Elle vise à déterminer un autre cône : le « **cône des souhaitables** », c'est-à-dire l'expression des désirs du système considéré, de ses talents, de ses potentialités.

Le point de départ de la démarche est toujours de répertorier et de décrire proprement les potentialités réelles, activées ou non, du système étudié, ou ; ce qui revient au même, ses forces et ses faiblesses profondes.

Reste à présent à croiser le descriptif et le normatif, à superposer le cône des possibles et le cône des souhaitables afin de déterminer leur intersection, c'est-à-dire l'ensemble restreint des scénarii de vie qui sont à la fois possibles et souhaitables.

S'il y en a beaucoup, le choix sera difficile, mais l'accomplissement sera riche, s'il y en a peu, la liberté de manœuvre sera plus étroite, s'il n'y en a pas, on a un vrai problème de vie...

Répétons-le, cette méthodologie prospective est souvent appliquée à des régions, des secteurs, des entreprises ou des organismes divers, mais elle peut l'être également – nous le faisons souvent pour des dirigeants ou pour du team building – à des personnes qui veulent objectiver leur vocation, leurs talents et leurs potentiels (c'est la face normative), qui veulent analyser leur champ de vie réel et ses tendances pro-

fondes (c'est la face descriptive) et qui veulent en tirer un « plan de vie » qui deviendra la norme profonde de leur existence et de leur action quotidiennes.

Du bon usage de la prospective et des prospectivistes ...

La mission d'un prospectiviste est d'abord de dialogue et d'humilité.

Il ne s'agit pas tant d'apporter des certitudes que de susciter une volonté, un projet, une vocation, une vision qui soient pertinentes, plausibles, pérennes.

Là est l'enjeu !

L'avenir est à construire, mais pas n'importe comment : il est ouvert mais confronté à un vaste champ de contraintes que le prospectiviste connaît.

Dis-moi ce que tu voudrais, dit le prospectiviste à son interlocuteur. Alors je te dirai si c'est possible.

Dis-moi ensuite comment tu comptes t'y prendre, continue-t-il. Alors je te dirai si ta

manière est optimale sachant quels sont les tendances, moteurs et contraintes de ton monde, et sachant quels sont tes talents et capacités.

L'avenir que l'on construit est toujours le fruit de la rencontre entre les potentialités internes du porteur de projet et les opportunités externes de son milieu.

La matrice résultant du croisement des ces potentialités (l'autre mot pour « souhaitables ») et de ces opportunités (l'autre mot pour « possibles ») définit très clairement le champ de la prospective.

Chaque « case » de cette matrice est un scénario « jouable ».

Le prospectiviste, alors, devra stimuler la détection du scénario plausiblement optimal : c'est la seconde phase de son travail.

Ni prédire, ni deviner : construire en connaissance de cause.

Ce pourrait être la devise de la prospective moderne.

ÉVOLUTIONS DANS LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT

Par le colonel (er) Jean-Pierre PAKULA (ANOCR)

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre vient d'être modifié, en particulier dans son Livre III portant sur les droits et avantages attachés à la qualité d'ancien combattant ou de victime de guerre.

En effet l'article 87 de la Loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 a porté, entre autre, la modification suivante :

II. - L'article L. 253 ter du même code est ainsi modifié :

2° Après le deuxième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Une durée d'au moins quatre mois de service effectuée au titre des conflits, opérations ou missions mentionnés au premier alinéa du présent article est reconnue équivalente à la participation aux actions de feu ou de combat prévue au cinquième alinéa de l'article L. 253 bis. »

III. Le 2° du II du présent article entre en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2015.

Cette décision instaure donc la mesure dite « **120 jours OPEX** » au 1^{er} octobre 2015 qui sera précisée par décret en Conseil d'Etat.

Pour rappel jusqu'au vote de cette loi, il fallait avoir appartenu à une unité reconnue combattante pendant au moins 90 jours. La nature des conflits postérieurs à 1945 avait conduit à l'élaboration de nouveaux critères :

- les actions de feu ou de combat de l'unité (9 actions sont exigées),
- les actions de feu ou de combat personnelles (5 au moins),
- 4 mois de présence pour la guerre d'Algérie, les combats au Maroc et en Tunisie.

Et c'est là qu'il faut faire le lien avec l'article 109 de la loi de finances pour 2014 (loi 2013-1278

du 29/12/2013) qui précisait qu'« une présence de 120 jours dite "à cheval" sur le 2 juillet 1962 sur un des 3 territoires d'AFN dans la mesure où le séjour s'est poursuivi au-delà de cette date, dès lors qu'il n'a connu aucune interruption, permet l'attribution de la carte du combattant ».

Qu'en est-il alors pour ceux qui ont servi en AFN ou en OPEX à partir du 3 juillet 1962 et la mesure dite « 120 jours OPEX » prendra-t-elle effet à cette date afin de ne pas « oublier » tous ceux qui ont servi les armes de la France en AFN jusqu'au 1^{er} juillet 1964 et qui ne pourraient pas bénéficier des dispositions de la mesure dite « à cheval » ?

Bien que la mesure « 120 jours OPEX » soit une grande avancée, il est important que le décret d'application de l'article 87 de la LFI 2015 prenne bien en compte cette problématique.

Enfin il n'est pas inutile de rappeler quels sont les avantages pour le titulaire d'une carte du combattant ? Celle-ci ouvre droit :

- à la retraite du combattant (669,12 € /an),

- au port de la croix du combattant,
- au titre de reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'Etat qui bénéficie d'avantages fiscaux (1 741,00 €/an),
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans,
- à la qualité de ressortissant de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- au privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore.

Pour les OPEX qui n'auraient pas la carte du combattant il conviendra de déposer un dossier auprès du service départemental de l'ONACVG.

Plus d'informations sur :

<http://www.onac-vg.fr/fr/missions/obtenir-carte-combattant/>



DIALOGUE SOCIAL

Les associations de militaires en activité se sont multipliées depuis quelques années, en dehors de tous les règlements qui limitent cette liberté aux militaires. On distinguera dans la Gendarmerie Nationale, depuis son rattachement au ministère de l'intérieur, l'association GEN XXI, et dans les Armées l'ADEFDROMIL, dont le président est maintenant un officier de gendarmerie.

Après un recours de ces associations devant la CEHD, il a été demandé à la France d'organiser une représentation à caractère syndical dans les armées, à l'instar de celle pratiquée dans plusieurs pays européens. Le gouvernement n'ayant pas fait appel de cette décision, il semblerait que l'on veuille s'orienter vers un système de type APNM (association professionnelle nationale de militaires) plutôt que vers le rattachement aux syndicats représentatifs qui ont un quasi monopole du dialogue social en France depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Le préalable à toute décision vis-à-vis de ces injonctions devra être un examen approfondi des conséquences potentielles des choix possibles sur le système de commandement et sur la vie des formations, au quartier comme en opérations et de l'encadrement à mettre en place pour garantir la capacité opérationnelle des armées.

En ce qui concerne les retraités militaires un certain nombre d'associations sont reconnues comme représentatives. Cependant, elles ne sont pas réellement considérées comme des partenaires sociaux par le ministère au titre de la défense des droits des retraités. Cette orientation pourrait permettre à l'ANOCR de développer son champ d'action et de devenir cet interlocuteur qu'elle souhaite être depuis plusieurs années.

Par ailleurs il est assez choquant de voir le rapport Pêcheur exclure d'emblée ces associations du champs des APNM et surtout de leur position au sein du CSFM où leur présence n'a jamais posé de problème mais a plutôt enrichi les débats.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉS LÀ ?

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Militaires et civils ne font pas l'objet des mêmes procédures de dialogue social, même si des similitudes existent. La professionnalisation, associée aux caractéristiques bien particulières des OPEX et à la création des bases de Défense ont désorganisé un système maintenant assez confus et inadapté. La constitution d'APNM imposera un réexamen du dialogue social dans les armées, en conservant les acquis, fruits d'une longue expérience.

1. Le Rapport sur le moral

Exploitant les enseignements de la guerre de 14, l'Etat-Major a mis en place un outil de mesure des rapports de commandement dans les formations des Armées jusqu'au niveau de l'Unité élémentaire (compagnie) remontant au ministre de la Défense sous la forme de rapports de synthèses. Ainsi, en deuxième année de temps de commandement, le capitaine, comme le chef de corps rédigent-ils un rapport exploitant le résultat des tables rondes catégorielles réalisées par un échantillon de leurs subordonnés, exposant leur appréciation du moral de la formation dont le commandement leur a été confié et les aspects favorables et défavorables à son évolution.

Ces rapports sont un outil irremplaçable pour apprécier en profondeur la situation de l'armée. En règle générale, rien ne peut être masqué au commandement mais incontestablement, au fur et à mesure des synthèses remontantes, les aspérités sont lissées au profit des faits généraux plus représentatifs de la situation globale.

Cependant, le commandement ne peut laisser une situation dégradée perdurer. Chaque fait défavorable appelle une réponse en gestion ou en organisation et les inspections permettent d'en contrôler l'effectivité. En particulier, un commandant d'unité dans lequel les subordonnés décrivent une ambiance plus ou moins délétère, peuvent le ressentir douloureusement dans leur notation, donc dans leur avancement possible s'ils ne prennent pas rapidement les mesures appropriées.

Ce rapport sur le moral fonctionne depuis maintenant presque un siècle. Il a été complété à la fin du siècle dernier par la désignation des présidents de catégories (Pdt des B/C, Pdt des S/O, Pdt des O/S) qui sont devenus les interlocuteurs privilégiés, et protégés, du dialogue social entre le capitaine ou le colonel et ses subordonnés, dans le domaine collectif comme individuel.

On notera que, dans les formations en disposant, le personnel civil est aussi impliqué dans le rapport sur le moral, au même titre que le personnel militaire.

2. Les changements

L'une des plus importantes modifications dans le fonctionnement des rapports sociaux dans les armées a été l'abandon du principe de la désignation des présidents de catégories par le commandement au profit d'une élection par ses pairs. Cette mesure était demandée depuis longtemps mais s'était heurtée aux réticences des intéressés comme du commandement, craignant de faire émerger des représentants « professionnels », non toujours représentatifs, mais a contrario, plus libres de parole que s'ils sont désignés.

Depuis plus de 20 ans, les opérations extérieures successives ont, avec la professionnalisation des armées, essaimé les unités élémentaires et encore plus les régiments, sur des bataillons projetés qui ne correspondaient que rarement au tableau d'effectif du temps de paix. Des renforcements variés provenant d'autres formations viennent compléter l'effectif d'un GTIA ou d'un sous GTIA (bataillon et compagnie), dont le capitaine assure le commandement en opérations pour 4 à 6 mois selon les conditions.

Il va de soi que commander au combat est le vrai critère de la performance d'un chef. L'aspect administration, qui prévaut en temps de paix, ne saurait prendre le pas sur l'efficacité opérationnelle en privant l'armée de futurs grands chefs de valeur.

Il arrive en outre qu'une formation participe à deux opérations durant le TC d'un capitaine ou d'un colonel. Comment alors parler d'un rapport sur le moral même en seconde année de TC ? Qui faire participer aux tables rondes ? Quelle valeur statistique accorder aux faits négatifs et faits positifs identifiés ?

C'est ainsi que le système de synthèses remontantes décrit précédemment est de nature à encore plus édulcorer un outil déjà relativement subjectif et plutôt décrié. Il ne représenterait plus un outil de mesure des rapports sociaux dans les formations, et dans l'armée tout entière. En revanche, il reste un vrai outil de mesure de la perception qu'ont les militaires de leur insertion dans la nation, du soutien que celle-ci leur apporte et de l'attention du politique à leur égard (morts et blessés, équipements défectueux cf. Louvois, lettres et colis de Noël, reconversion, etc.).

Le système des bases de défense, opérationnel depuis deux ans, a considérablement modifié cette organisation relativement fragilisée. Une organisation par formations cohérentes et adaptées aux projections (bataillon-GTIA, compagnie-sous GTIA) serait une manière de redonner du sens au commandement.

3. Les mesures prises par le commandement

Au niveau local

3.1. Les CHSCT (personnel civil) et CCHPA (personnel militaire) : les formations ayant du personnel civil sont tenues de disposer d'un CHSCT, organe auquel participent les représentants syndicaux élus lors des élections professionnelles. C'est le lieu institutionnel du dialogue social.

3.2. La Commission Consultative d'Hygiène et Prévention des Accidents est le pendant du CHSCT pour le personnel militaire. On y traite essentiellement des conditions de vie et de travail.

3.3. On notera que ces deux comités-commissions sont présidés par le commandant de formation. Or, avec les Bases de Défense, le chef de corps n'a plus réellement de pouvoir dans le domaine des conditions de vie et d'environnement. Ainsi, il a été créé le comité technique de base (CTB) présidé par le commandant de la base de défense assisté par le commandant du GSBDD (Groupement de soutien de la base de défense). Il ne reste donc au commandant de formation que la possibilité de transmettre les difficultés rencontrées et de planifier des demandes de réalisations pour les années à venir.

Au niveau central

3.4. Les CICPC des Services centraux (SEA, SSA, SIMu, DIRISI, etc.) désormais devenues des CTR (comités techniques de réseaux) sont essentiellement le lieu d'information descendante sur les projets et les résultats, les restructurations et les recrutements, et aussi de remontée du ressenti du personnel civil sur ses conditions de travail.

Les organismes du ministère de la Défense en charge de la condition militaire

Le Haut Comité d'Évaluation de la Condition Militaire : le HCECM

Créé en 2005, le haut comité élabore un rapport annuel sur la condition militaire :

Mise à jour : 27/11/2014

La *Revue annuelle de la condition militaire* – édition 2014, deuxième partie du 8^e rapport du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, a été remise à la Présidence de la République ainsi qu'au Parlement en octobre dernier.

Elle est désormais disponible en ligne ici.

La conjoncture dans laquelle la *Revue annuelle* s'inscrit reste marquée par la poursuite de la réforme du ministère de la défense et de la gendarmerie nationale et une situation économique difficile.

Le Haut Comité suit dans la *Revue annuelle* plusieurs thématiques dont les tendances sont analysées au regard de leur impact sur l'équilibre sujétions/compensations attachées à la condition militaire. Au fil du document, le lecteur retrouvera en particulier des développements sur :

- un engagement opérationnel des forces armées plus soutenu qu'en 2012 ;
- la diminution des volumes de recrutement, concomitante avec une baisse du nombre de candidatures, s'agissant des militaires du rang ;
- l'amélioration du taux de mobilité ;
- la continuation des dysfonctionnements du système de solde LOUVOIS ;
- le maintien du gel de la valeur du point d'indice des agents publics civils et militaires ;
- la baisse du taux de reclassement des anciens militaires de plus de 4 ans de service, etc.

Au travers des visites qu'ils ont accomplies, les membres du Haut Comité ont pu constater combien les efforts demandés aux militaires dans leur vie quotidienne et dans un contexte difficile pèsent sur leur moral. Plus que jamais, il semble au Haut Comité qu'une attention extrême doit être portée à leur condition. Il en va certes de leur intérêt individuel et collectif mais aussi et surtout de leur efficacité opérationnelle.

L'observatoire social de la Défense

Question écrite n° 06114

de M. Jacques Golliet (Haute-Savoie - UC)

publiée dans le JO Sénat du 31/08/1989 - p. 1382

M. Jacques Golliet demande à M. le ministre de la défense s'il est possible que les analyses établies régulièrement par l'Observatoire social de la défense soient communiquées aux membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. En effet, dans le respect des règles de classification, il serait utile que les membres de cette commission puissent avoir une connaissance plus approfondie de la situation et des problèmes des personnels civils et militaires de la défense.

Réponse du ministère de la Défense

publiée dans le JO Sénat du 02/11/1989 p. 1800

Placé au sein de l'une des directions centrales du ministère, la direction de la fonction militaire et des relations sociales, l'observatoire social de la défense assure le recueil et le traitement de données sociales et économiques, principalement quantitatives, concernant le personnel de la défense, et analyse ces données. Trois documents de base sont établis chaque année : l'atlas du recrutement, l'atlas des dépôts, le bilan social du ministère de la défense. Les deux premiers documents ont un caractère technique de simple recueil de chiffres et concernent le personnel militaire ; le troisième est destiné à une plus large

diffusion et traite de l'ensemble du personnel civil et militaire. A partir de ces données, obtenues auprès des directions de personnel, sont réalisées des études particulières sur différents thèmes pour faciliter la préparation de dossiers traitant de la condition des personnels. Une deuxième source importante de données est constituée à partir d'enquêtes sur divers sujets, tels que, par exemple, l'insertion professionnelle des militaires en fin de service, les conditions de vie des personnels (mutations, vie familiale, logement, loisirs, emploi du conjoint). Le traitement statistique de ces enquêtes est complété par des rapports analysant une partie ou la totalité des informations recueillies. Le ministre de la défense adressera aux commissions de la défense des Assemblées les études susceptibles d'intéresser les membres du Parlement lorsqu'elles seront à caractère général et concerneront l'ensemble du personnel.

4. En conclusion

Manifestement, si le personnel civil est très bien pris en considération grâce au poids des centrales syndicales, même s'il n'est pas simple de défendre le domaine de la défense dans ce milieu, les militaires devenus professionnels depuis bientôt 20 ans, ne font pas l'objet d'autant de sollicitude compte-tenu de leur statut et de leurs sujétions. Par exemple, décider le 23 décembre 2014 de renforcer VIGIPIRATE de 300 militaires, alors que 53 000 militaires et policiers sont déjà mobilisés, montre d'une part le manque d'anticipation des risques et d'autre part le peu de respect accordé par le politique aux familles de soldats qui ont déjà été éloignés des leurs par au moins une OPEX dans l'année.

Le déploiement de plus de 10 000 militaires sur le territoire national en moins de trois jours a été une très belle réussite de la planification, du commandement et de la logistique. Nos compatriotes ne s'y sont pas trompés en les soutenant avec affection sur le terrain. Si la mission initiale pouvait paraître de courte durée, il faut désormais s'attendre à au moins une relève. Ces 10 000 hommes correspondent au contrat opérationnel prévu par la LPM pour la défense opérationnelle du territoire. Il est clair que les forces engagées sont aussi celles consacrées aux OPEX même si l'Armée a fait appel à des réservistes opérationnels dont la ressource n'est pas inépuisable. Nos concitoyens constatant une baisse de la délinquance ordinaire ne sont pas disposés à les voir repartir de sitôt !

Notons que les règles d'engagement sont restées volontairement floues dans le but de faire douter les agresseurs potentiels. A Nice, agressés par M. Coulibaly, nos soldats ont su faire preuve d'un extraordinaire sang-froid, fruit de l'entraînement, pour ne pas faire usage de leurs armes.

Quel aurait été le rôle d'un « syndicat » devant de telles situations ?

L'exercice est difficile, les obstacles nombreux.

Les armées, loyales, disponibles, efficaces jusqu'à présent doivent absolument le rester, il faut leur en donner les moyens en leur assurant un environnement juridique et social d'une grande qualité en évitant les complexités législatives et réglementaires dans lesquelles notre pays est malheureusement passé maître..

Les associations d'anciens militaires à la retraite sont aussi là pour y veiller et apporter leur expérience et leur connaissance duale de la société.

QUE PENSER DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DE MILITAIRES À VENIR ?

Par le Général (2S) François Chauvancy (Blog, <http://chauvancy.blog.lemonde.fr>)

L'introduction des associations nationales professionnelles de militaires (APNM) a été validée par le président de la République suite au rapport Pêcheur du 18 décembre 2014.

Que retirer plus précisément du rapport Pêcheur ?

Selon le rapport, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme impliquent nécessairement de permettre aux militaires de créer et d'adhérer à des groupements ayant pour objet la protection de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux, c'est-à-dire de « syndicats » au sens du droit européen et aussi de reconnaître à ces organismes le droit d'agir

en justice pour défendre ces droits et intérêts. En revanche, ils n'impliquent pas nécessairement de qualifier ces organismes de « syndicats ».

Ensuite, le rapport précise que « dans le contexte actuel, les militaires aspirent à une certaine stabilité de leur environnement professionnel, et qu'ils ne seront donc pas spontanément enclins à approuver la réforme ». Il faut en déduire que les militaires ne veulent pas de cette réforme mais qu'elle aura lieu quand même.

Pour éviter les dérives, que ce soit « dans des débats politiques » ou « dans la définition de la stratégie nationale de défense et de la politique de défense », le rapport définit la condition militaire pour l'inscrire dans

le projet de loi... ce qui n'était pas fait jusqu'à présent malgré l'existence du HCECM.

Concernant ceux qui pourraient faire partie des APNM, il est accepté qu'une expression par armée ou direction est pertinente même si une approche interarmées serait souhaitée. Les adhésions seraient limitées aux militaires d'active sans distinction, aux militaires servant à titre étranger, aux réservistes militaires mais aussi aux fonctionnaires civils détachés dans les forces armées, ce qui est assez surprenant. Une autre surprise est cette autorisation de maintenir l'interdiction du droit syndical des militaires, sauf lorsqu'ils sont détachés dans la fonction publique civile.

Une appréciation erronée sur les attentes de la communauté militaire

Développer la liberté d'expression, un des arguments affichés pour ce droit, ne sera cependant pas plus confortée qu'avant. Tout est écrit dans le statut de 2005 et celui qui ne s'exprime pas, c'est qu'il le veut bien et surtout ne veut pas en assumer le risque (sauf sous pseudo). La liberté d'expression existe et le fameux devoir de réserve n'existe pas formellement. De fait, il s'agit de la revendication d'une liberté d'expression collective qui est demandée avec une protection pour celui qui s'exprimerait au nom de tous.

La classe politique se méprend par ailleurs en croyant que ce droit d'association se limitera aux seules questions traitant de la condition militaire, même encadrée. En effet, les militaires ont une caractéristique : ils s'adaptent toujours aux nouvelles situations. Autant un grand nombre d'entre eux sont contre toute forme de syndicalisme, autant le fait que les règles changent impliquera qu'un grand nombre d'entre eux s'investiront dans ce nouveau champ. Ce droit ne se limitera pas à l'expression de vœux pieux que le politique pourra balayer d'un revers de manche.

En effet, concernant l'état d'esprit des forces armées, une autre méprise existe. La grande majorité des militaires ne reproche pas à la hiérarchie la situation de déliquescence des armées. Elle reproche le fait que cette hiérarchie ne soit pas écoutée par le politique. L'état de délabrement des armées est attribué au politique à juste titre ou pas, non au chef militaire.

L'exclusion des associations de retraités

Ce qui est lu dans les deux rapports d'audition parlementaire (Sénat et Assemblée nationale) est assez déroutant mais n'est pas sans franchise. Il ne faudrait pas permettre aux associations de retraités militaires de s'impliquer, à la grande surprise des parlementaires eux-mêmes :

« Nous proposons de ne pas retenir cette hypothèse parce que cela ne nous semble ni opportun ni nécessaire. Premièrement, les retraités ont déjà le droit d'association (...) Deuxièmement, l'institution militaire n'a aucune prise sur eux, or il nous semble qu'elle doit conserver dans ce cadre un levier, y compris celui des sanctions à l'égard de militaires qui méconnaîtraient les obligations et les règles. (...) Pour nous, l'absence de prise de l'État sur les retraités, qui par ailleurs disposent de beaucoup de temps, constitue un obstacle insurmontable » (Bernard Pêcheur). Effectivement pour améliorer ou défendre la condition militaire, il faut du temps et on peut douter que cette condition soit donnée aux militaires d'active.

Il est en outre avancé que *« les associations de retraités existantes ne sont pas unanimes sur l'opportunité de permettre l'adhésion des retraités à des associations professionnelles de militaires. Au total, il est préconisé d'exclure cette possibilité »*. Cela n'est pas la position de l'ANOCR. Au contraire, mais si les associations ne sont pas reçues pour en discuter, il y a peu de chances que leur point de vue soit pris en compte.

Les associations ne seraient qu'« utiles » au titre d'une transition de dix-huit mois avant d'être éloignées, y compris du CSFM où certaines sont déjà parties prenantes. Le droit d'exprimer leur point de vue en tant qu'associations de retraités serait cependant préservé au sein du conseil permanent des retraités militaires, créé par arrêté du 1^{er} juin 1983.

Ajoutons enfin que la crainte d'une manipulation des APNM par les états-majors est aussi fortement évoquée.

Il reste manifeste que le rapport Pêcheur a oublié le rôle modérateur des associations de retraités et l'existence de leurs réseaux qui leur permet d'être parfaitement au courant de ce qui se passe au sein de la communauté militaire.

Pour conclure, un cas concret

Un exemple intéressant sur l'application des APNM pourrait être par exemple le déploiement des forces armées dans un contexte de sécurité intérieure. En effet, suite à l'opération Sentinelle, quelles seront les compensations accordées aux militaires déployés 24h/24, avec quel régime indemnitaire ? Ces questions ne sont pas abordées en général chez les militaires. Ils assument la mission, ils en sont fiers. Il est certain (et chacun en est convaincu) qu'ils ne demanderont rien.

Cependant au nom de l'équité avec les forces de police, les compensations devront être évoquées un jour ou l'autre. Ce serait d'ailleurs le rôle des chefs militaires de les poser. S'ils ne le font pas ou s'ils ne sont pas entendus aujourd'hui, les associations professionnelles militaires qui seraient imposées aux forces armées sauront le rappeler dans quelques mois au titre de la « condition militaire » si les circonstances se maintenaient ou se reproduisaient.

QUESTIONNEMENT

ATTENTATS DE JANVIER 2015 : DES VOIES À EXPLORER

Par les Généraux (2S) VALERY et CAHUET

Les attentats des 7 et 8 janvier 2015 et le risque de les voir se reproduire, éventuellement à plus grande échelle, ont conduit la population française et européenne, à prendre conscience de l'affaiblissement critique de la défense de nos pays. La grande manifestation du 11 janvier 2015 a été l'occasion donnée au peuple pour imposer à la classe politique une profonde remise en question de son dogme selon lequel puiser dans les ressources de la Défense permettait de faire face aux dépenses de fonctionnement que semblait nécessiter la recherche de la paix sociale laquelle s'avère être un échec profond.

Désormais, la question de l'intégration républicaine, mise à mal par l'abandon du Service National, se pose avec insistance, et plusieurs hommes politiques, dont le Président de la République lui-même, préconisent d'intensifier le Service Civique et de développer la réserve citoyenne ou même de revenir au Service Militaire obligatoire pour 4 mois ou plus.

DES VOIES PROMETTEUSES

L'expérience des EPIDE s'avère aujourd'hui exemplaire. Non seulement, la teinture militaire (discipline, respect, horaires, uniforme, salut aux couleurs et chant de l'hymne national), a développé chez tous les volontaires le sens de l'effort individuel et collectif, mais aussi le respect de soi-même et donné finalement des résultats très honorables en termes d'emploi. Ils peuvent servir de base à un élargissement soit par volontariat, soit par obligation selon critères de niveau d'étude, au titre d'un impôt de défense dû par chaque citoyen à son pays.

Dans le même esprit, la mise en place dans les métropoles du territoire national du SMA, le service militaire adapté qui donne de bons résultats outre-mer, serait un bon moyen de fournir non seulement un bon complément de formation aux jeunes des banlieues, mais aussi de les re-socialiser plutôt que de les laisser traîner dans les rues.

Une autre piste complémentaire, qui corrigerait les défauts ayant fait abandonner le Service Militaire d'antan tout en redonnant à la Nation une force de Défense utile, formée et mobilisable, serait la création d'une Garde Nationale à vocation locale et régionale.

REVITALISER LA DÉFENSE DU TERRITOIRE

Une Garde Nationale, comme la France l'a connue au XIX^e siècle, a pour rôle la Défense de la Nation au niveau local : défense de la Cité, des points sensibles, des frontières. Elle ne nécessite pas obligatoirement des formations approfondies et des moyens technologiques sophistiqués. En revanche, la connaissance du terrain, des habitants, des forces de sécurité (gendarmerie et police municipale) et des autorités locales est fondamentale pour la rapidité de réaction.

Formation centralisée au cours du Service National (militaire comme civique) qui leur donne le titre de Réserviste de la Défense, entraînements locaux décentralisés sous le contrôle de l'armée d'active, bénévolat et reconnaissance officielle locale (notables) seront les facteurs de réduction des coûts, d'abondance de volontariats et de qualité du service. L'ossature de l'encadrement devrait être assurée par l'armée d'active et les cadres de réserve, les anciens des EPIDE ayant obligation d'y servir pendant une durée à déterminer.

VERS UN CONSEIL EUROPÉEN DES DEVOIRS DU CITOYEN ?

Et puisque les responsabilités des Régions sont en cours de redéfinition, elles pourraient en être les véritables titulaires, sans négliger un minimum de coordination nationale.

En effet, on a beaucoup parlé des droits de l'homme en Europe avec l'arrêt de la CEDH sur les syndicats, pourquoi ne pas créer un conseil européen chargé des devoirs du citoyen (CEDC) puisque tous les pays européens sont plus ou moins touchés par ces difficultés ?

LA RECONVERSION DU PERSONNEL DE LA DÉFENSE

(Défense Mobilité : une organisation et des compétences à votre service)

La politique du ministère de la défense en matière d'accès à une seconde carrière des militaires a pour objectif, à la fois de répondre aux contraintes des armées (impératif de jeunesse, qualité des déroulements de carrière, maîtrise des départs) et de permettre aux militaires de quitter le moment venu l'institution dans de bonnes conditions, en leur donnant les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile.

Chaque année, plusieurs milliers de militaires, sous contrat ou de carrière, quittent le service actif, en ayant acquis une aptitude à évoluer dans des structures organisées, avec un savoir-être et un savoir-faire reconnus. Ils constituent un vivier composé d'hommes et de femmes motivés, formés tant sur le plan humain que technique et prêts à s'investir. Par ailleurs, des flux supplémentaires de départs de militaires et de personnels civils de la Défense sont prévus au cours des prochaines années, en raison des réductions d'effectifs qui vont découler de la mise en œuvre des restructurations des armées.

En application du code de la défense, les militaires de carrière ou sous contrat peuvent bénéficier, d'une part de dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer leur retour à la vie civile et, d'autre part, à condition d'avoir accompli au moins 4 ans de service, d'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi. De même, les volontaires des armées peuvent désormais bénéficier d'un congé de reconversion d'une durée maximale de 20 jours.

Les attributions de Défense Mobilité

La mission de reclassement de ces personnels est confiée à « Défense Mobilité », l'agence de reconversion de la défense, service à compétence nationale rattaché au directeur des ressources humaines du ministère de la défense. Elle s'organise autour d'une direction, basée à Paris, et de pôles et antennes formant un

maillage territorial. Dans sa mission d'accompagnement de la transition professionnelle des ressortissants de la Défense, Défense Mobilité s'appuie sur un réseau de professionnels qui ont pour objectif d'accompagner les candidats dans leur projet professionnel et de faciliter leur retour à l'emploi.

Défense mobilité a pour mission d'accompagner dans leur démarche d'accès à l'emploi :

- le personnel militaire, incluant les militaires de la gendarmerie, jusqu'à trois ans après leur départ de l'institution ;
- le personnel civil de la Défense en reclassement professionnel hors des fonctions publiques ;
- les conjoints du personnel du MINDEF et de la gendarmerie nationale, dans le cadre du processus interne de mobilité.

Les personnes concernées par la reconversion bénéficient d'un accompagnement individuel et personnalisé construit autour de 4 axes : information, orientation, formation et placement. L'aide est proposée en toute équité, quels que soient le statut et l'armée d'appartenance.

Dans le cadre des objectifs de performance fixés par le ministre, Défense mobilité s'attache en particulier à :

- généraliser l'accompagnement personnalisé et de proximité des candidats, gage de suivi et de réussite d'un projet professionnel ;
- améliorer le suivi des anciens militaires en situation de chômage après leur départ de l'institution, afin de faciliter leur insertion professionnelle ;
- développer une démarche qualité et une culture de la performance avec des objectifs quantifiés et des résultats évalués.

Les partenariats de Défense Mobilité

Comme opérateur public de placement, Défense mobilité est devenue une référence parmi les acteurs de l'emploi, grâce à une politique volontariste de partenariats aux niveaux local et natio-

nal. Fin 2013, Défense mobilité assure la mise en œuvre d'une soixantaine de partenariats ministériels, dont 52 conventions avec des entreprises du secteur privé, et 10 conventions avec des branches professionnelles et associations.

Ces conventions de partenariat signées entre les grandes entreprises françaises et le MINDEF ont pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des ressortissants et des conjoints du personnel de la Défense. En 2013, 1 586 reclassements ont été effectués auprès de ces entreprises partenaires, soit une augmentation de 20 % (1 322 en 2012). Par ailleurs, l'agence entretient des contacts privilégiés, notamment au plan local, avec plus de 10 000 entreprises qui lui permettent de disposer d'offres d'emplois adaptées aux projets professionnels des candidats à la reconversion.

La convention de collaboration Défense mobilité/Pôle emploi du 14 juin 2010 a été reconduite et complétée par une convention-cadre nationale de collaboration 2012-2014. Outre le maintien des conseillers référents de Pôle emploi dans chacun des pôles régionaux, cette convention permet la mise en œuvre d'une offre de service « coaching placement » de Défense mobilité au profit des anciens militaires. Un accompagnement spécifique pour les conjoints d'une part et les militaires blessés en opération d'autre part est également proposé.

L'aide à la reconversion du personnel militaire

Le parcours de reconversion est composé de différentes prestations : le début d'un parcours de reconversion est matérialisé par un entretien diagnostic ; puis viennent les prestations d'orientation, les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi.

Les prestations d'orientation

Les prestations d'orientation sont accessibles à l'ensemble des militaires quelle que soit la durée de leur service. Elles sont généralement effectuées dix-huit mois à un an avant leur départ de l'institution et marquent le début de la démarche active de reconversion. L'objectif principal de l'orientation est de permettre au militaire, à partir d'un bilan personnel et professionnel, de définir un projet professionnel compatible avec ses compétences et réaliste au regard du marché de l'emploi. Ces prestations sont réalisées sous plusieurs formes, externalisées ou non, à titre individuel ou en sessions collectives.

Les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi

Les prestations de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi sont accessibles aux militaires ayant effectué plus de quatre ans de service effectif. Cette condition d'ancienneté n'est pas exigée pour les militaires blessés en opération. Si le projet professionnel du militaire, validé par Défense mobilité, justifie le suivi d'une formation complémentaire, le militaire peut bénéficier d'aides dans ce domaine. Les formations sont dispensées en milieu militaire comme en milieu civil, sous la forme de stages de formation, de cycles d'enseignement ou de périodes de formation gratuite en entreprise (PFGE).

Le militaire de plus de quatre ans de service, ou blessé en opération sans condition d'ancienneté de service, peut également bénéficier de prestations ou de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi en entreprise sous de nombreuses formes, sessions d'accompagnement vers l'entreprise (SAE), périodes d'adaptation en entreprise (PAE), parcours d'accompagnement du créateur ou du repreneur d'entreprise (PACRE), techniques de recherche d'emploi (TRE)... Vive les acronymes !

Les congés de reconversion

Afin de permettre aux militaires de préparer dans les meilleures conditions leur reconversion lors de leur départ, ceux-ci peuvent être placés par leur armée en congé de reconversion, fractionnable par journée dans la limite de 120 jours ouvrés cumulés, et éventuellement en congé complémentaire de reconversion, d'une durée maximale de 6 mois. L'attribution des congés de reconversion relève de la compétence des directions des ressources humaines des armées et formations rattachées. Il existe aussi un congé de reconversion fractionnable

Le militaire qui bénéficie de ce dispositif est radié des cadres ou des contrôles, soit à l'issue d'un congé de reconversion d'une durée cumulée de 120 jours ouvrés ou à l'expiration du congé complémentaire de reconversion, ou au plus tard deux ans après l'utilisation du quarantième jour du congé de reconversion.

Les volontaires de moins de quatre ans de service actif bénéficient du congé de reconversion, limité quant à lui à 20 jours, ceci afin de per-

mettre la mise en œuvre de leur projet professionnel réaliste et réalisable tout en bénéficiant d'une aide à la reconversion.

Pour information, le nombre de congés de reconversion accordés et enregistrés en 2013 est stable par rapport à 2012 (3676 en 2013 et 3681 en 2012). En revanche, celui des congés complémentaires de reconversion est en nette augmentation, passant de 199 en 2012 à 654 en 2013.

Le taux de reclassement

Le taux de reclassement des militaires rapporte le nombre de militaires reclassés dans

l'année (dans le secteur privé), à l'ensemble des militaires ayant quitté le service et suivis par Défense mobilité. Il s'établit en 2013 à 68 %, en retrait par rapport à 2012 (le taux de reclassement s'était élevé à 74 % en 2012). Cette évolution est à mettre probablement en rapport avec celle de la situation du marché de l'emploi.

Pour en savoir plus, lire le bilan social 2013 Défense DRH / MD (chapitre 5 La reconversion) et aller sur le site de Défense Mobilité (<http://www.defense-mobilite.fr/notre-demarche/l-accompagnement-du-candidat>).



DÉFENSE MOBILITÉ RADIO

La radio créée par le ministère de la Défense

Depuis juin 2009, le ministère de la Défense met à la disposition du personnel militaire et civil, ainsi que de leurs conjoints, Défense Mobilité, l'agence de reconversion, qui organise et accompagne leur transition professionnelle. Après l'utilisation des réseaux sociaux (Viadeo, LinkedIn, Facebook), Défense mobilité a complété sa stratégie d'information innovante par la création de « Défense Mobilité Radio », une webradio réalisée avec Mediameeting, le 1^{er} opérateur français de radios d'entreprises.

Rattachée au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense, Défense Mobilité s'appuie sur un réseau de professionnels de la reconversion répartis sur tout le territoire français. « **Défense Mobilité Radio** », qui vient en complément des outils existants, va permettre d'introduire encore plus de proximité, d'innovation, d'interactivité et ainsi créer un lien social fort avec les différents publics visés, le personnel du ministère comme les entreprises.

« **Défense Mobilité Radio** » : des programmes dédiés aux candidats et aux entreprises :

Les candidats à une transition professionnelle et leurs conjoints

Avec 75 % de militaires ayant retrouvé un emploi 6 mois après avoir quitté les armées, Défense Mobilité démontre son efficacité dans la reconversion des militaires. Les émissions réalisées

ont notamment pour objectifs de promouvoir les services apportés par Défense Mobilité, les moyens déployés pour accéder à un emploi ainsi que les aides et les formations proposées par le ministère de la Défense. On peut également écouter de nombreux témoignages d'anciens militaires et des conseils pratiques.

Les entreprises et administrations qui recrutent

17 000 candidats par an peuvent bénéficier des services proposés par Défense Mobilité. L'agence est aujourd'hui reconnue comme un acteur important en matière de recrutement en France. « Défense Mobilité Radio » s'adresse aux entreprises et aux administrations pour leur présenter les compétences du personnel issu du ministère de la Défense.

Ces programmes sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.defensemobiliteradio.fr/>



Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ L'ARMÉE DE L'AIR EN DEUIL

Le lundi 26 janvier, neuf aviateurs français qui participaient à l'exercice TLP (Tactical Leadership Programme) sur le terrain d'Albacete, en Espagne, ont péri au cours d'un terrible accident, cinq autres aviateurs ont également été grièvement blessés.

Le général Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'air, a salué au nom de tous les aviateurs, leur engagement pour la France, au service de laquelle ils sont morts. Sans oublier leurs camarades hospitalisés en les assurant de la présence de tous les aviateurs à leurs côtés. Il a également exprimé toute notre solidarité à nos camarades grecs et italiens également touchés par ce drame.

« Nous devons nous rassembler autour de nos aviateurs et de leurs familles (a dit le général Mercier). Notre cohésion est notre force. Elle s'exprime aujourd'hui en silence et en actes. Unis, nous saurons faire face, et je compte sur vous pour continuer de remplir vos missions avec le même niveau d'excellence sur les théâtres d'opérations intérieures et extérieures, pour le succès des armes de la France. »

■ A PROPOS DU TACTICAL LEADERSHIP PROGRAMME (TLP)

Il s'agit d'un stage multinational formant les pilotes de chasse au label de « chef de mission ». Dispensée à Albacete en Espagne, cette formation est l'une des plus réputées et des plus exigeantes au monde.

Les cours TLP bénéficient d'une variété de moyens internationaux uniques en Europe, ce qui permet de dispenser une formation très proche de la réalité opérationnelle, dans un environnement totalement multinational.

Tous les types de missions aériennes sont étudiés : interdiction aérienne, entraînement au combat de type DACT (Dissimilar Air Combat Training), attaques au sol, reconnaissance, missions de recherche et de sauvetage au combat (Combat Search and Rescue – CSAR).

■ LE PLAN VIGIPIRATE

Le 13 janvier 2015, dans le cadre du plan Vigipirate, le chef d'état-major des armées (CEMA), a réuni les adjoints de ses « commandants interarmées » (COMIA) au « centre de planification et de conduite des opérations » (CPCO) à Paris, pour leur préciser « à la voix » ses directives et recueillir leur appréciation sur la situation. Il a axé son message sur sa perception des enjeux sécuritaires, appelant les COMIA à poursuivre leur action pour contribuer au plan d'alerte gouvernemental.

Alors même que le président de la République annonçait le déploiement de 10 000 militaires sur l'ensemble du territoire, le CEMA a insisté sur la nécessité, pour les armées, de maintenir le niveau de réactivité et de professionnalisme avec lequel elles ont su mobiliser, en moins de 72 h, plus de soldats qu'elles n'en engagent en opérations extérieures.

A cette occasion, le général de Villiers a rappelé la continuité entre les opérations extérieures, qui constituent une véritable « défense de l'avant », et nos engagements sur le théâtre national. « Dans chacun des cas, il s'agit bien d'assurer la protection de la France et de nos concitoyens », a-t-il précisé, soulignant que ce lien est d'autant plus fort face à une menace terroriste qui ne connaît pas de frontières.

■ LES MISSIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR

L'armée de l'air assure, quotidiennement, à partir du territoire national, deux postures permanentes : celle de la sûreté aérienne et celle de la dissuasion nucléaire, sans compter tout au long de l'année ses missions de service public.

La posture permanente de l'armée de l'air : Depuis le 11 septembre 2001, de lourdes mesures de contrôle ont été mises en œuvre par les compagnies aériennes et les responsables de la sécurité des aéroports. Elles ont été complétées par un dispositif de sûreté aérienne mis à disposition par le chef d'état-major des armées,

sous la conduite de l'armée de l'air, pour réagir à tout événement se déroulant en vol. L'objectif étant de faire respecter la souveraineté nationale dans l'espace aérien français et d'assurer la défense du territoire contre toute menace aérienne.

La surveillance du ciel et la capacité d'intervention s'appuient sur l'activation permanente d'un dispositif qui mobilise, sous l'autorité du « centre national des opérations aériennes » (CNOA), cinq « centres de détection et de contrôle » (CDC). Le dispositif comprend : des avions de chasse implantés sur différentes bases aériennes, une capacité de ravitaillement en vol, un système de détection aéroporté E-3F, des hélicoptères spécialisés disposant de tireurs embarqués, éventuellement des moyens sol-air.

Grâce à ce dispositif des interventions sont possibles sur l'ensemble des aéronefs utilisant l'espace aérien français. Toutes les « mesures actives de sûreté aérienne » (MASA) leur sont applicables. Ces mesures permettent de rechercher l'identité d'un aéronef, d'observer son comportement, de lui faire appliquer une obligation, une restriction ou une interdiction, de l'avertir (tir de semonce), voire de le détruire. Tout écart de route ou de comportement de sa part, peut donner lieu, sur ordre du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, à une intervention des moyens des armées placées en alerte.

La posture permanente de dissuasion nucléaire : La dissuasion constitue la pierre angulaire du concept de défense de la France : décourager toute velléité d'agression contre la France ou ses intérêts stratégiques en laissant entrevoir, à tout adversaire potentiel, les risques inacceptables pour lui d'une riposte nucléaire.

À ce titre, les forces aériennes stratégiques (FAS) mettent en œuvre, au sein de l'armée de l'air, la composante nucléaire aéroportée constituée des avions Rafale et Mirage 2000N associés au missile ASMP-A. Ces avions sont soutenus par des Boeing C-135 FR vieillissants, qui devront être remplacés par des avions de type Multi Role Transport Tanker (MRTT).

L'activité liée à l'entraînement régulier des équipages est observable par satellite. Le reste du Monde peut ainsi percevoir leurs faits et gestes, comme un témoignage de l'aptitude française à assurer, en tout temps, la mission nucléaire.

■ LE GAN CONCENTRÉ DE PUISSANCE*

Le GAN (groupe aéronaval) a rejoint l'Océan Indien où il sera déployé en opérations durant plusieurs mois. Il est constitué :

- du porte-avions Charles de Gaulle ;
- d'un état-major embarqué ;
- du « groupe aérien embarqué » (GAé) comprenant douze Rafale marine, neuf Super étendards modernisés, un avion de guet aérien Hawkeye et quatre hélicoptères ;
- de la frégate de défense aérienne Chevalier Paul et de son hélicoptère Caïman Marine ;
- du pétrolier ravitailleur Meuse ;
- d'un sous-marin nucléaire d'attaque employé en élément précurseur.

La frégate anti-sous-marine britannique HMS Kent rejoindra le GAN en mer Rouge. Elle participera à la protection anti-sous-marine du porte-avions et sera totalement intégrée au GAN marquant ainsi la confiance qui unit les marines britannique et française et leur haut niveau d'interopérabilité.

Le déploiement du GAN dans le nord de l'Océan Indien assure une mission de présence opérationnelle et de pré-positionnement dans cette zone stratégique pour la France. Il permettra, également, de développer et d'entretenir nos relations et nos échanges avec les différents pays partenaires présents et leurs forces armées. En particulier, il participera à l'exercice aéromaritime franco-indien Varuna, au large de l'Inde.

Outil militaire stratégique, le GAN est à tout moment en mesure d'adapter et de modifier son programme en fonction des évolutions de la crise au Levant et des besoins de la coalition pour répondre rapidement aux décisions des autorités politiques.

Comme en 2014, durant son dernier déploiement effectué en Océan Indien, le GAN sera amené à opérer sous contrôle opérationnel américain. Ceci afin d'éprouver et de renforcer notre niveau d'interopérabilité et de coopération et d'entretenir notre capacité à conduire ensemble des opérations de haute intensité.

(*) Le terme est emprunté au titre d'un article de « Cols Bleus de novembre 2014.

■ MODÈLE 2020 DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES (SSA)

Alors que le service de santé des armées (SSA) doit perdre 2 000 postes dans le cadre de la loi de programmation militaire (LPM) entre 2014-2019, il devra rééquilibrer des ressources de l'hôpital vers la médecine des forces dites du premier secours.

« **Les centres médicaux des armées de nouvelles générations** » (CMA NG) au nombre de 21 auront un rayon d'action plus étendu que les 54 CMA NG d'aujourd'hui. Ils compteront environ 180 antennes médicales pour répondre aux besoins opérationnels.

Mis en place progressivement les deux premiers CMA NG verront le jour à Strasbourg et Orléans.

La médecine hospitalière s'appuiera sur deux sites : en Ile-de-France (Bégin à Saint-Mandé et Percy à Clamart) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Sainte-Anne à Toulon, Laveran à Marseille). Les quatre hôpitaux situés en dehors de ces sites (HIA Desgnettes à Lyon, Legouest à Metz, Robert-Picqué près de Bordeaux et Clermont-Tonnerre à Brest) contribueront principalement à la relève des équipes médicales projetées en opération et au suivi au long cours des blessés et au recours hospitalier militaire régional de proximité là où sont stationnées les forces. Ils auront également pour objectif de créer des coopérations avec le service public de santé.

La formation sera concentrée sur deux établissements : l'école du Val-de-Grâce à Paris et l'école de santé des armées à Bron qui accueillera l'école du personnel paramédical des armées de Toulon à partir de 2016.

On peut consulter sur le site de l'ANOCR le rapport d'information qui conclut les travaux de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale concernant la prise en charge des blessés et affirmant que : « La médicalisation de l'avant a toujours été, un des fondements de la doctrine du service de santé des armées ».

On pourra également y lire le témoignage d'un rescapé de l'attentat du Drakkar que les rapporteurs « ont choisi de relayer dans toute sa brutalité » en souhaitant que par ce « récit emblématique (...) sa détresse soit utile ».

■ LE CENTRE NÉVRALGIQUE DE L'OPÉRATION INTERARMÉES BARKHANE

Le camp « Sergent-chef Adjil KOSSEI » de N'Djamena, constitue la principale emprise du fuseau Est. Il est le centre névralgique de l'opération interarmées *Barkhane*.

Il héberge : le poste de commandement interarmées de théâtre (PCIAT) de l'opération *Barkhane*, « le groupement tactique désert Est » (GTD-E), le « détachement Air » (DETAIR) du fuseau Est, le « groupement de soutien opérationnel » (GSO) et le « groupement transmissions (GTRS).

■ LE GROUPEMENT AÉRIEN D'APPUI AUX OPÉRATIONS (GAAO) À NIAMEY

La mission principale du GAAO consiste à réaliser les infrastructures opérationnelles initiales nécessaires au déploiement d'un dispositif aérien sur un théâtre d'opération extérieur.

Le GAAO œuvre, depuis début décembre 2014, sur le « détachement air » (DETAIR) de Niamey, dans le cadre de la mise en place du plot C135. Il assure les travaux de réaménagement du DETAIR et notamment l'installation des infrastructures destinées à accueillir le détachement du groupement de ravitaillement en vol. Il participe, ainsi, à la montée en puissance du DETAIR de Niamey, lequel se positionne au cœur du dispositif routier et aérien de la force *Barkhane*. En l'occurrence celui-ci compte déjà un détachement drones, un détachement chasse et un groupement de transport opérationnel.

■ « ENTREPRENDRE POUR ABOUTIR »

Telle est la devise des sapeurs du 25^e régiment du génie de l'air stationné à N'Djamena (Tchad) qui œuvre, afin de réorganiser la zone aéroportuaire et logistique.

Spécialisé dans la réalisation et le maintien en condition des plate-formes aéronautiques, le 25^e RGA intervient en France et sur les théâtres d'opérations extérieures. Il est rattaché à la « brigade aérienne d'appui à la manœuvre aérienne » (BAAMA) du « commandement de soutien des forces aériennes » (CSFA). Doté d'une capacité unique d'expertise des terrains revêtus et de maintien en condition des terrains sommaires pour avions, il entretient le savoir-

faire du génie aéronautique en appuyant toutes les opérations aériennes de l'armée française.

A N'Djamena, après avoir réalisé un parking pouvant accueillir l'A400M, les sapeurs de l'Air ont entamé une zone logistique en vue du prochain déménagement du détachement de transit inter-armées, puis il aura à effectuer les raccords des différents taxiways* à la piste.

■ LA FIN DE L'OPÉRATION PAMIR

Le 31 décembre 2014 a marqué la fin de l'opération *Pamir*, nom donné à l'intervention militaire française sur le théâtre afghan.

Durant treize années, les forces françaises ont conduit des actions sécuritaires dans la capitale, dans un premier temps, puis dans l'est du pays, dans les vallées de la Surobi et de la Kapisa. Parallèlement, elles ont accompagné les forces de sécurité afghanes, dans leur formation (mission *Epidote*) et au combat (mission de *mentoring* réalisées par les OMLT – *Operational Mentoring and Liaison Team* –). Elles ont aussi contribué à la formation de forces de défense et de sécurité afghanes.

Plus de 70 000 soldats français ont été engagés dans l'opération *Pamir*. Au plus fort des opérations, 4 000 d'entre eux y participaient. Cet engagement a coûté la vie à 89 soldats français et fait plus de 700 blessés.

■ OBJECTIF 2015 POUR LES PARAS BRITANNIQUES ET FRANÇAIS

Les 1^{er} et 2 décembre 2014, dans la ville anglaise de Colchester, le général Salaün, commandant la 11^e brigade parachutiste (11^e BP), et son homologue britannique le général Borton, commandant la 16^e Air Assault Brigade (16 X), ont dressé le bilan et les enseignements de l'année écoulée et fixés les objectifs 2015 de l'*Interim Combined Joint Expeditionary Force* (I-CJEF) : entraînement commun et axes d'approfondissement en termes d'interopérabilité franco-britannique.

Il s'agit, à partir des deux brigades aéroportées aptes à l'intervention d'urgence, de mettre sur pied une force d'intervention rapide placée sous

commandement d'une des deux nations et au sein de laquelle chaque pays fournit un bataillon d'infanterie aéroportée ainsi que des éléments d'appui et de soutien.

Pratiquement, la 11^e BP et la 16 X sont « binômées » et s'entraînent régulièrement ensemble depuis 2013. En 2014, les deux brigades ont participé à plusieurs exercices binationaux en France et en Grande-Bretagne. L'exercice TEARS OF THE SUN 2, en juin 2014, dans les régions de Toulouse-Caylus-La Courvine avait notamment rassemblé 1 800 militaires dont 500 soldats britanniques, ainsi que les avions de transport tactique et les hélicoptères de manœuvre associé.



(*) Voie délimitée et aménagée pour que les avions puissent y circuler par leurs propres moyens depuis ou vers les terminaux, hangars ou pistes de décollage et d'atterrissage.



Brèves Sociales

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné

■ LES 29 ET 30 NOVEMBRE, LA CABAT A ORGANISÉ UN PREMIER SÉMINAIRE À L'INTENTION DES VEUVES DE MILITAIRES DÉCÉDÉS EN SERVICE

Ce séminaire, en partenariat avec les associations Terre Fraternité et ANFEM (Association nationale des femmes et épouses de militaires), a été voulu comme un moment d'échanges et de rencontres entre les veuves et les acteurs de l'accompagnement. Il a permis d'évoquer les différentes difficultés auxquelles sont confrontées les familles endeuillées et de faire un bilan du parcours d'accompagnement.

Au cours de cet événement, qui s'est déroulé tout le week-end à l'Hôtel National des Invalides, les participants ont pu évoquer les problématiques concernant :

- Le deuil (son ressenti, le temps du deuil, la notion de « faire son deuil », la réinsertion ou insertion) ;
- Le regard des autres, le statut de « veuve », le regard croisé entre les veuves : comment s'informer et échanger ;
- Les enfants et le deuil, le statut d'orphelin, l'aide psychologique, l'absence du père ;
- L'expérience du parcours depuis le plan hommage ou la cérémonie funéraire : problèmes administratifs, soutien, aides, bilan.

■ L'ACTION SOCIALE DE L'ONACVG (OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE)

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) stipule que l'ONACVG doit exercer l'action sociale nécessaire en faveur de ses ressortissants : les anciens combattants, les victimes de guerre et leurs ayant droit.

Cette mission, impulsée par la direction générale, est déconcentrée au niveau des services départementaux. La solidarité à l'ONACVG, grâce à un budget annuel de près de 19 millions d'euros, s'exprime à travers différents types d'actions :

- une assistance administrative pour un suivi personnalisé de chaque ressortissant ;
- le versement, sous conditions de ressources, d'une aide différentielle en faveur du conjoint survivant (ADCS) ;
- la mise en œuvre du statut de pupille de la nation* ;
- le financement des frais de reconversion professionnelle de ressortissants : militaires en fin de contrat et placés en congé de reconversion ;
- une assistance en faveur des ressortissant vivant à l'étranger en situation précaire par l'intermédiaire des consulats, des ambassades et offices des anciens combattants conventionnés de 11 états africains et malgache. Les dossiers sont examinés par une commission paritaire associant des fonctionnaires des postes consulaires et des représentants des groupements d'anciens combattants et membres de l'Assemblée des Français à l'Étranger, qui est chargée de statuer sur les demandes d'aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité ;
- des interventions financières variées (le détail de ces aides a été donné dans le numéro de janvier 2015 du bulletin de l'ANOCR).

■ LA CONVENTION D'ÉQUILIBRE ENTRE LA CAISSE DE SÉCURITÉ SOCIALE MILITAIRE ET LE RÉGIME GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'arrêté du 12 décembre 2014 fixe le montant du reversement d'équilibre dû par la caisse nationale militaire de sécurité sociale au régime général pour les exercices : 2010, 2012 et 2013.

Le budget de la caisse nationale militaire de sécurité sociale est équilibré en recettes et en dépenses. A cette fin, un arrêté fixe chaque année, au vu de l'exécution des dépenses, le montant de la contribution d'équilibre due par le régime général ou le montant des sommes dues au régime général par la caisse de sécurité sociale militaire.

(*) Un document très détaillé est consultable sur le site de l'ANOCR.

Ceci fait suite à la convention conclue entre d'une part, par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et, d'autre part, par la caisse nationale militaire de sécurité sociale. La convention détermine :

– Les conditions dans lesquelles les sommes nécessaires : au paiement des prestations, à la gestion administrative, aux investissements, au contrôle médical et à l'action sanitaire et sociale, sont mises à la disposition de la caisse nationale militaire de sécurité sociale par le régime général.

– Les conditions dans lesquelles les cotisations sont reversées par cet organisme au régime général.

Au terme de l'arrêté du 12 décembre 2014, le montant du reversement d'équilibre dû par la caisse nationale de sécurité militaire au régime général s'élève à :

– 89 909 325,30 euros pour l'année 2010

– 103 240 793,36 euros pour l'année 2012

– 59 915 763,57 euros pour l'année 2013

Un précédent arrêté du 1^{er} août 2013 avait fixé le reversement dû par la caisse nationale militaire à 85 646 643,18 euros pour l'exercice 2011.

CARTE DU COMBATTANT : NOUS PUBLIONS UN TEXTE DE L'ANOPEX (ASSOCIATION NATIONALE DES PARTICIPANTS AUX OPÉRATIONS EXTÉRIEURES)

Chers Camarades, Adhérentes et Adhérents,

Le projet de loi de finances 2015, voté en fin d'année 2014, prévoit un élargissement des critères d'attribution de la carte du combattant pour les militaires engagés en OPEX. La carte du combattant pourra être attribuée à tous les militaires ayant participé à une opération extérieure pendant 120 jours consécutifs ou non depuis 1964. JO du 30 décembre attribution CC.

Cette mesure rétablit l'équité avec la génération AFN, contribue à réaffirmer la reconnaissance de la Nation à l'égard des combattants de la nouvelle génération du feu et les inscrit dans la lignée de leurs aînés.

C'était, vous le savez bien, la priorité de l'ANOPEX qui salue cet engagement pris par le Ministre de la Défense et le Secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La mise en œuvre de cette mesure entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2015 pour laisser,

aux organismes chargés d'attribuer la carte du combattant, le temps de s'organiser afin de faire face à un afflux potentiel de demandes.

Dans cet esprit, il est conseillé aux plus jeunes de se montrer patient et de laisser initialement la priorité des demandes aux plus âgés, ceux des OPEX antérieures aux années 1990.

De même l'année 2014 a vu le lancement du projet de refonte du code de pensions militaires d'invalidités et des victimes de guerre (CPMIVG) qui devrait aboutir en fin d'année 2015. Ce document est la bible du droit à réparation et sa refonte « à droits constants » reste un enjeu stratégique pour les combattants d'aujourd'hui et de demain. Dans le cadre du comité d'entente élargi, l'ANOPEX participe activement à ce travail avec l'administration de la défense.

Face à la banalisation rampante du statut exorbitant du droit commun du soldat, nous devons rester vigilants pour que la mort ou les blessures visibles ou invisibles au combat ne soient pas considérées comme des accidents du travail.

Pour être écouté et entendu par les pouvoirs publics, nous devons nous rassembler pour porter avec force la voix des OPEX. Face à la tentation de l'individualisme nous avons le devoir de ne pas désertier l'idéal de nos 20 ans ni celui de solidarité que nous avons au combat.

Adhérer c'est déjà agir.

Bonne année 2015 pour porter le renouveau du monde combattant.

Le Général de CA (2S) André SOUBIROU

CONTRATS D'ASSURANCE : UNE RÉSILIATION FACILITÉE

Il est désormais possible de résilier à tout moment un contrat d'assurance multirisque habitation et responsabilité civile automobile, dès le terme de la première année d'engagement (le nouvel assureur pouvant résilier le contrat à la place du souscripteur).

Un décret publié au Journal officiel du 31 décembre 2014 précise les contrats auxquels s'appliquent ce nouveau droit. Cette mesure concerne les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2015. Pour les contrats antérieurs à cette date, cette disposition entrera en vigueur après la prochaine reconduction tacite du contrat.

Publié le 09.01.2015 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).



UKRAINE

HISTOIRES D'UNE GUERRE
21 novembre 2013 - 5 septembre 2014

Michel SEGAL

Fiche de lecture du général (2S) CAHUET

En analysant méthodiquement la couverture médiatique du conflit en UKRAINE par rapport aux événements réels, l'auteur réussit à démontrer les ressorts d'une désinformation

généralisée d'une presse fidèle au discours des dirigeants occidentaux (USA, UE).

Alors que ce conflit aurait certainement pu être évité, ou même circonscrit quand c'était encore possible, l'Allemagne et la France y sont presque arrivés, Michel Segal montre que les USA et les dirigeants de la communauté européenne, avec le président ukrainien actuel M. Porotchenko ont tout fait pour qu'il se poursuive jusqu'à la situation actuelle, plus ou moins stabilisée depuis septembre 2014.

Quelles sont les raisons profondes de ce conflit ?

Elles sont multiples et interdépendantes, sachant qu'elles tournent autour de l'énergie et de la protection des intérêts américains.

En effet, les USA ont développé l'extraction du gaz de schiste pour un coût élevé en termes de charges d'extraction et de pollution de l'environnement. Pour rentabiliser leurs investissements, ils doivent maintenir un prix élevé du pétrole et exporter leurs excédents de production vers l'Europe qui se fournit aujourd'hui largement auprès de la Russie. La perspective de construction d'un gazoduc sous-marin (South Stream) qui contourne l'Ukraine en passant par les Balkans contrecarre les objectifs américains car consolidant ses sources actuelles. Elle contrecarre également les intérêts ukrainiens qui sont favorisés par le North Stream actuel les fournissant « à bon compte » car ce gazoduc traverse la pays.

L'intérêt des USA est aussi d'affaiblir la puissance russe renaissante avec l'action du président Poutine. Or, un prix du pétrole élevé le favorise, le rend incontournable et lui permet de parler fort dans les négociations internationales.

En toutes circonstances, les média européens et français ont fait preuve d'une partialité inqualifiable, allant jusqu'à éliminer les témoignages non conformes et même à en créer de toute pièce. Je ne citerai que les événements de Maidan, le référendum sur le rattachement de la Crimée à la Russie et les agitations dans le Donbass, les sanctions contre la Russie et le rôle de l'OTAN.

L'auteur examine tous les paramètres de ce conflit et leur traitement médiatico-politique et démontre que la communication a été utilisée comme l'un des outils de combat. Il nous montre aussi que notre pays ne dispose plus de véritables reporters de guerre indépendants et objectifs, mais qu'au contraire, notre presse est « aux ordres » du politique sans réel esprit critique.

Conclusion : Au moment où la France célèbre avec emphase la liberté de la presse, bousculée par l'attentat contre Charlie Hebdo, on a quand même froid dans le dos en constatant que notre presse n'est pas libre, mais qu'elle obéit à d'obscures instances qui visent à nous maintenir sous contrôle pour accepter et atteindre des objectifs qui ne sont pas nécessairement les nôtres.

Remarque : Depuis juin 2014, le prix du pétrole s'effondre dans des proportions qu'on ne pouvait imaginer. Les monarchies pétrolières, malgré les pressions, ont ouvert les robinets en grand, fragilisant à la fois la Russie, exportateur, et les USA dont le gaz de schiste est redevenu trop cher par rapport au pétrole.

DE LA MEUSE AU DANUBE

1944-1945

Julien HOTTIER

Juin 1940. Alors que, sur ordre du Général Weygand, commandant en chef, les armées françaises entament un repli général, les habitants des régions frontalières de l'Allemagne et de la Belgique évacuent leurs villes et villages devant un ennemi qui progresse rapidement.

L'exode sera de courte durée : la France signe l'armistice le 25 juin. S'ensuit une longue période d'occupation du territoire national par les troupes allemandes qui, très vite, auront maille à partir avec les « terroristes », ces « combattants de l'ombre » que l'on nommera résistants, maquisards ou partisans.

Dans un petit village de Meuse nommé Récourt-le-Creux, quelques adolescents, jeunes contestataires révoltés par la défaite de 1940, cachent des armes en attendant de pouvoir participer à la lutte armée, ce qu'ils feront à partir du mois de mars 1944.

Ce récit retrace le destin singulier du petit groupe qui s'était formé autour de l'auteur. Sorti du néant, devenu le groupe « Dunkerque », artisan obscur de la libération du territoire, il a eu l'insigne honneur de se trouver en tête de la 1^{re} Armée Française pour aborder de vive force la rive allemande du Rhin et y disparaître en quasi-totalité.

En filigrane, c'est l'engagement de toute une jeunesse, pétrie de patriotisme, ayant dit non à Vichy pour combattre l'Allemagne et son idéologie criminelle, qu'il retrace.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



LIBÉREZ TOMBOUCTOU !

JOURNAL DE GUERRE AU MALI

Colonel Frédéric GOUT

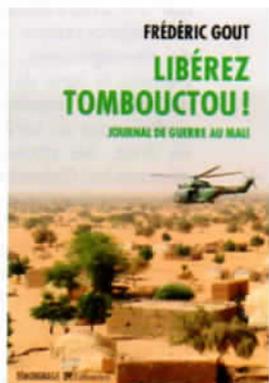
Janvier 2013, opération Serval. Le colonel Frédéric Gout lance son régiment d'hélicoptères de combat dans le désert du Mali. Sa mission : libérer Tombouctou de la menace islamiste.

Jour après jour, au cœur du conflit, il tient un journal de guerre.

« Le 11 janvier, j'ai reçu l'ordre de déployer mon groupement aéromobile au Mali. Lancés à la poursuite d'un ennemi déterminé, mes vingt hélicoptères sont de toutes les missions : débarquement à Bamako, prise de Tombouctou, course à l'ennemi vers Gao et Tessalit, destruction des djihadistes retranchés dans le massif des Ifoghas.

Mon récit raconte une aventure hors norme : celle du peuple malien soumis à la domination impitoyable de quelques-uns ; celle du quotidien de mes soldats, hommes et femmes, engagés dans une opération militaire dangereuse et inédite. La mienne, enfin, car, au-delà des combats, j'ai affronté de nombreux défis techniques, climatiques et humains. Pendant trois mois, je n'ai eu que deux objectifs : libérer le Mali et ramener tous mes hommes vivants ».

Editions TAILLANDIER - 2, rue Rotrou 75006 Paris



Erratum

Pour le livre

« **L'épopée des canaux bretons – 1539-1972** »
paru dans le dernier numéro,
l'auteur est le Général de Longeaux
et M. DU PUY est l'éditeur.

Pour se procurer le livre : écrire au général :

107 avenue Mozart - 75016 PARIS
Tél. : 01 45 24 25 63 – e-mail : d.delongeaux@orange.fr



RENSEIGNEMENT ET ETHIQUE

LE MOINDRE MAL NÉCESSAIRE

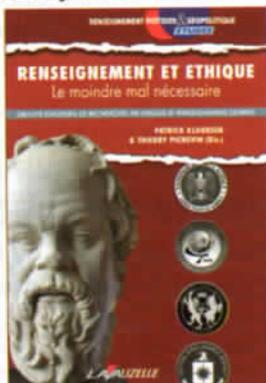
Patrick KLAOUSEN Thierry PICHEVIN

Associer les termes Renseignement et Éthique au sein d'un même propos semble être un oxymore tant le renseignement a une réputation sulfureuse. Pourtant, et il faut le marteler avec insistance : dans un État démocratique les services de renseignement, parce qu'ils tiennent la ligne de front face à des menaces invisibles mais bien réelles, sont au service de l'État de droit, des citoyens et de la démocratie. Toutefois, par-delà l'encadrement juridique auquel il est soumis, et à l'instar de la plupart des activités humaines, force est de constater que le renseignement ne manque pas d'interpeller par les dilemmes éthiques qu'il soulève.

Le Groupe Européen de Recherches en Éthique et Renseignement (GERER) constitué de praticiens du renseignement et d'universitaires francophones ne cherche pas pour autant à surfer sur le regain d'intérêt pour l'espionnage suscité récemment par l'affaire Snowden, mais s'attache plutôt à combler le retard pris par les pays de culture francophone dans un domaine dont les contours commencent à se figer sur la base d'approches intellectuelles et opérationnelles purement anglosaxonnes.

Soucieux de développer une réflexion de fond autour d'un problème crucial pour l'avenir de la démocratie, le présent ouvrage, parce qu'il met en perspective des sujets trop souvent déformés par un traitement médiatique accrocheur, s'adresse tant aux professionnels du renseignement qu'à un public plus large. Au travers d'études de cas, il permet de s'initier aux dilemmes éthiques qui se posent à ces agents de l'État qui exercent un métier hors du commun.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



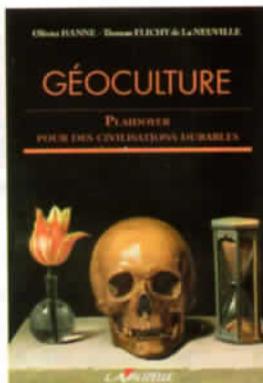
GÉOCULTURE

PLAIDOYER POUR DES CIVILISATIONS DURABLES

Olivier HANNE, Thomas FLICHY DE LA NEUVILLE

Confrontée au choc de la crise, l'Europe expérimente aujourd'hui plus qu'un affaiblissement passager. L'application mécanique des recettes produites par l'idéologie libérale et techniciste lui a fait perdre pied. Comment renverser le déclin ? Où, mieux qu'en soi-même, puiser les forces pour retrouver l'équilibre et l'influence ? N'est-ce pas dans la singularité culturelle qui fait la vie des civilisations ? Le choc des identités n'est inéluctable que si elles sont niées. En dépassant les présupposés économiques qui se contentent de noter le flux et le reflux passager de la puissance, l'approche géoculturelle des relations internationales ambitionne de sonder le principe vital des civilisations, leur durabilité, et cherche ainsi à mesurer la capacité des nations à transmettre la vie sous toutes ses formes. L'analyse géoculturelle, dégagée des schémas monolithiques occidentaux, permet de découvrir une nouvelle intelligence du monde.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



DE LA PHILOSOPHIE

ESSENTIELLE

DU COMMANDEMENT MILITAIRE

Philippe CHOLOUS

Dans *Grandeurs et servitudes militaires*, Alfred de Vigny définit les militaires comme appartenant à une « race d'hommes toujours dédaignée ou honorée outre mesure selon que les nations la trouvent utile ou nécessaire ». Cette vision d'un écrivain qui fut soldat, témoigne d'une véritable lacune. Le monde militaire qui est pourtant, tant pour des raisons historiques que géographiques, constitutif de l'identité française, est intellectuellement méconnu. Pire il est mal connu. Il fait pourtant depuis longtemps l'objet de nombreuses études historiques et sociologiques, généralement sérieuses et pertinentes. Indispensables, celles-ci s'avèrent cependant insuffisantes, tant elles ne rendent compte qu'incomplètement de cet univers singulier. Il s'ensuit une vision technique que l'on peut aisément qualifier de réductrice. S'il est en effet un champ de connaissance qui reste à approfondir voire à explorer, c'est bien celui de l'approche philosophique de l'état militaire. De fait, il est fondamental, au sens étymologique du terme. Généralement négligé, il devrait donc être premier, comme préalable aux autres démarches.

Cet essai n'a pas la prétention de combler une telle lacune. En revanche, il ouvre la voie, en s'attachant à l'essence de l'exercice de l'autorité, au travers de la question de la singularité réelle ou supposée du commandement militaire, dans sa dimension philosophique.

Combinant un intérêt marqué pour la philosophie et une connaissance avérée des organisations civiles et militaires, l'auteur nous livre ici une œuvre originale qui, au travers d'une question essentielle, invite le lecteur à la libre réflexion philosophique.

Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol



COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

GROUPEMENT CALVADOS - MANCHE

Rétrospective de l'assemblée générale du groupement Calvados-Manche du 3 octobre 2015, à l'école des Fourriers de Querqueville

Dans le bulletin de janvier 2015, courrier des groupements, une contrainte technique n'a pas permis la publication des photos les plus significatives de l'article relatant l'assemblée générale qui mettaient en exergue : la participation matinale des adhérents à la cérémonie militaire, le maintien indéfectible du lien intergénérationnel, la reconnaissance des mérites du secrétaire pour ses 20 ans d'activité et la présence des autorités civiles et militaires à la conclusion de l'assemblée générale.



Revue des troupes par le commissaire en chef de 1^{re} classe Patrick Henry, commandant l'école des fourriers, en arrière plan, la délégation du groupement.



Le lien intergénérationnel symbolisé par la présence du président national et des membres du groupement positionnés dans les rangs des jeunes matelots de la promotion « matelot de 1^{re} classe Jean Le Coq ».



L'amiral Olhagaray remet une lettre de félicitations au Lt-colonel René de Longcamp pour les 20 années consacrées à la fonction de secrétaire du groupement.



Parmi les nombreux invités, on reconnaît :

Au premier rang :

- M. Jacques Troncy, sous-préfet de Cherbourg ;
- M^{me} Geneviève Gosselin-Fleury, députée de la Manche, membre de la commission de la Défense et des forces armées à l'Assemblée nationale ;
- M. Jean-Michel Maghe, maire de Querqueville ;
- Le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;

– Le général François Bourges, commandant la région de Gendarmerie de Basse-Normandie ;

– Le commissaire en chef de 1^{re} classe Patrick Henry le commissaire Henry, commandant l'école des fourriers et délégué militaire départemental de la Manche.

Aux rangs suivants :

– M^{me} Marie-Christine Arnaud, directrice du centre du service national de Caen ;

– M. Thomas Pouty, directeur de l'ONACVG de la Manche.

GROUPEMENT CHARENTE

Le 18 novembre dernier, la conférence annuelle animée par le Colonel Jacques VERNET, docteur en histoire militaire sur le thème « Coronel et les Falklands » deux batailles anglaises de la Première Guerre mondiale a obtenu un vif succès.

Fort d'une cinquantaine de membres présents, le Groupement Charente a eu l'honneur et la fierté d'accueillir, à cette occasion, sur ses terres charentaises tout près de la stèle de Claude BONNIER, résistant français alias « Hypoténuse », le Vice-amiral Michel OLHAGARAY, Président de l'ANOCR ainsi que le Lieutenant-colonel Patrick MARTINI représentant le Délégué Militaire Départemental de la Charente et le Lieutenant-colonel BENZAQUEN représentant le Commandant de la Base 709 de Cognac et Jean-Claude VIOLLET ancien

député et membre de la commission de la Défense Nationale. Le Président National a marqué l'assemblée par ses propos d'engagement, d'actions et de solidarité.



En ce début d'année le 19 janvier, le groupement Charente s'est retrouvé, en toute convivialité, à partager la traditionnelle « galette des rois ».



GROUPEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le groupement de Loire-Atlantique a tenu son assemblée générale annuelle le 18 octobre 2014 dans un salon du BRIT HOTEL de Nantes La Beaujoire comme l'an passé. Pour

la première fois il avait été décidé de tenir notre AG un samedi pour avoir plus de chance d'y voir participer de élus locaux.

A 10 h 00, après l'appel des présents (24 votants) et le comptage des pouvoirs reçus (32), le président, le Lcl ® Clavier, déclare l'assemblée générale ouverte. A l'ordre du jour : rappel des effectifs, compte rendu des activités, rapport financier et renouvellement du tiers sortant.

En tout début de séance, nous avons observé une minute de silence en mémoire de nos trois disparus ainsi que pour camarades morts en opérations.

Malgré une campagne de recrutement active (48 courriers envoyés) qui a donné lieu qu'à une seule réponse positive, les effectifs sont à peu près stables (128 au lieu de 130 l'année passée) cinq adhérents n'ayant pas (encore ?) payé leur cotisation cette année.

Les comptes présentés par notre trésorière, Mme Julien, étant d'une clarté exemplaire ont été approuvés à l'unanimité ainsi que la reconduction des membres du tiers sortant. (CV F. GUILLOU vice-président, le Lcl ® J.-H. QUILLENT secrétaire et le Lcl ® J. PLANCHENAUT représentant CODERPA)

Le bilan des activités de cohésion 2014 et les propositions de celles de 2015 ayant été faites, le Lcl ® Clavier a repris la parole pour présenter les actions de solidarité effectuées par le groupement en 2014

[visites aux adhérent(e)s isolé(e)s], don aux Relais de la Mémoire (concours scolaire de la résistance et de la déportation), remise d'une bourse à deux étudiantes, filles d'une de nos veuve et a fait approuver celles envisagées en 2015.

Avant de lire son rapport moral il souligne l'engagement des deux représentants de l'ANOCR auprès de la commission de défense, un à l'assemblée nationale, l'autre au sénat qui, entre autre ont un suivi particulier sur les questions des pensions de retraite des militaires. Dans son rapport moral lu devant les invités civils et militaires mais en l'absence de monsieur Guérriau¹, retardé, notre le président a indiqué les inquiétudes du monde militaire aujourd'hui face à la diminution du format des armées et aux menaces sur les pensions de retraite.

Il est a noté que cette AG a été très animée, notamment lorsque la question de la syndicalisation des forces armées a été évoquée. (Remarquons que depuis nos échanges constructifs les dispositions en ce domaine ont notablement avancées.)

Les questions afférentes à notre AG étant épuisées, la parole a été donnée au COL adjoint Opération de la Région de gendarmerie, il nous a brossé un rapide tableau de la réorganisation de la gendarmerie qui

1. Sénateur maire de St-Sébastien-sur-Loire, secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

concentre les pouvoirs décisionnels au niveau régional.

Ce fut ensuite au tour de notre camarade Jean-Michel LEBEC, adhérent de Maine-et-Loire mais tenant une permanence à Nantes, de nous faire un rappel sur le rôle de l'association Implic'Action dans la reconversion des militaires (cf. compte rendu de année passée)

C'est une association réseau qui anime deux groupes sur les réseaux sociaux :

- Viadeo : reconversion des militaires créée début 2005 (3 700 membres).

- LinkedIn Implic'Action : réseau reconversion des militaires sur LinkedIn (1 300 membres).

Elle organise aussi des réunions thématiques avec les bases de défense, défense mobilité et partenaires.

Alors que nous étions entrain d'apprécier l'apéritif, nous avons été rejoints par monsieur le sénateur Guérriau qui après s'être excusé de son retard a découvert notre association, ses buts et

a parcouru le rapport moral que lui avait remis notre président. Il a ensuite pris la parole pour se présenter et évoquer ses centres d'intérêts liés à la Défense, en particulier les moyens de contrôler la ZEE², avant de se soumettre au « jeu » des questions (franches et directes)-réponses (sénatoriales). Il en est sorti, et ce n'est pas une surprise, que les questions de Défense ne faisaient l'objet que de très peu de questions parlementaires.

Comme à l'accoutumée nous avons mis à profit le déjeuner pour passer de bons moments de discussion et nous nous sommes promis d'être nombreux à la galette des rois de janvier 2015.

2. ZEE : zone économique exclusive (la deuxième plus grande zone économique exclusive du monde, avec 11 035 000 km² (juste derrière celle des États-Unis : 11 351 000 km²).



**GROUPEMENT
DE LA MOSELLE**

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

La plus ancienne terre d'outre-mer française



Lors de la galette des rois qui a eu lieu le 17/01/2015 le lieutenant-colonel Robert Cormier, membre du groupement, a présenté Saint-Pierre-et-Miquelon, son territoire d'origine, à l'assemblée nombreuse des membres de l'ANOCR Moselle.

Les îles, d'une surface totale de 226 km² sont situées à 20 km au Sud de Terre-Neuve à la latitude de Nantes. D'un climat tempéré froid ces îles étaient le meilleur abri pour les navires de pêche à Terre-Neuve. Elles ont probablement été découvertes par le navigateur portugais Alavares Fagundes en 1520 et sont considérées comme françaises depuis le passage de Jacques Cartier en 1536.

Elles constituent une collectivité territoriale d'outre-mer et bénéficie du statut de Pays

et Territoire d'Outre-Mer au titre de l'Union Européenne. Avant 1816 les îles furent victimes de tous les conflits franco-anglais. Elles changèrent 4 fois de nationalité ce qui entraîna des déportations de populations vers la France et l'ancienne Acadie.

En 1816 les îles devinrent définitivement françaises. Au XIX^e siècle elles furent très prospères. La population augmenta rapidement et passa de 570 habitants en 1816 à 6 400 à la fin du XIX^e siècle, époque où SPM armait 200 goélettes de pêche.

Avec le XX^e siècle l'activité chute brutalement en raison de mauvaises saisons de pêche et de violentes tempêtes qui ont fait 96 naufrages et 200 disparus. Les armateurs ruinés ne peuvent

s'adapter à l'arrivée des premiers chalutiers à moteur. La guerre de 14-18 voit l'arrêt de la pêche. Après la guerre la pêche reprend difficilement. Le trafic d'alcool, conséquence du Volstead Act (interdiction de vente et d'achat d'alcool aux USA) redonne de l'activité au port de Saint-Pierre. Cette contrebande a entraîné en 1926 la visite d'Al Capone. Un autre événement a marqué le population : la disparition le 8 ou 9 mai 1927 de l'Oiseau Blanc de Nungesser et Coli à proximité de Saint-Pierre. En 1933 le Volstead Act est aboli créant un chômage important.

Avec la Seconde Guerre mondiale arrive une nouvelle période délicate. Les îles dépendant de Vichy, les alliés craignent l'installation d'une base de sous-marins allemands et envisagent l'occupation des îles. Ils sont devancés le 24/12/1941 par les Forces Navales Françaises Libres de l'amiral Muselier qui, sur ordre du Général de Gaulle, prend possession des îles. Cette affaire fut à l'origine d'un grave différend entre le Gal de Gaulle et Roosevelt.

Avec la fin de la guerre la pêche reprend. Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'une importante usine de transformation du poisson, arme 5 chalutiers et continue à pratiquer la pêche saisonnière. 500 chalutiers de différentes nationalités pratiquent une surpêche qui entraîne une baisse sensible des stocks de poisson. Suite à la

convention de Montego Bay le Canada interdit la pêche dans la zone des 200 milles. La France défend mollement ses intérêts face aux canadiens. L'économie locale est étouffée, les chalutiers sont vendus, l'usine de traitement de poisson ferme.

Le 16/04/2014 la France a enfin déposé officiellement, en application de la convention de Montego Bay, un dossier de demande d'extension des eaux territoriales au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le sujet sensible est loin d'être réglé d'autant que la zone convoitée intéresse beaucoup le Canada du fait de la présence d'une importante nappe de pétrole dont une partie se trouve déjà en zone française.

En attendant une hypothétique solution favorable à ce problème, Saint-Pierre-et-Miquelon cherche d'autres activités dans le domaine de l'aquaculture et le tourisme saisonnier. La création d'un port accueillant les gros porte-conteneurs est envisagée. Ces navires ne peuvent pas remonter le Saint-Laurent. Le Canada souhaiterait que l'opération de transbordement s'effectue à Saint-Pierre-et-Miquelon et coïncide avec un dédouanement des produits à exporter vers l'Europe.

Le règlement du conflit des eaux territoriales et la création d'un grand port mettraient fin aux divergences franco-canadienne et permettraient le plein emploi à une population très attachée à ses îles malgré un climat rude.

GROUPEMENT DE SEINE-ET-MARNE

L'assemblée générale annuelle 2014 du Groupement de Seine-et-Marne de l'ANOCR s'est déroulée le 20 novembre 2014 à Combs-la-Ville (77), dans une salle de la Maison des Associations mise gracieusement à notre disposition par la municipalité.

Nous étions 16 présents, plus 12 pouvoirs et nous avons pu délibérer conformément aux statuts.

Le Président accueille quatre nouveaux membres qui viennent d'adhérer suite à l'information personnelle que nous leur avons fait parvenir. Au total ce sont six nouveaux membres qui nous font le plaisir de se joindre à nous cette année et le Président les remercie chaleureusement. Il présente un diaporama sur l'ANOCR afin de leur faire connaître leur nouvelle association.

D'emblée le rapport du Président met l'accent sur la baisse du moral des officiers retraités confrontés, certes

comme tous les Français, à la dégradation de leurs pensions et donc de leurs conditions de vie. Il rappelle que nous ne pourrions défendre nos intérêts que si nous adhérons massivement aux associations de défense des militaires retraités, comme le fait l'ANOCR.

Petite lueur dans cette morosité ambiante, l'année 1914 a été bien remémorée au travers des cérémonies organisées dans toute la France. Notre participation à ces manifestations a été toujours présente.

Le bureau actuel est reconduit dans ses fonctions pour encore une année, mais le Président espère que les nouveaux membres manifesteront bien vite leur volontariat afin de « rajeunir » les troupes !

A l'issue de l'assemblée générale tout le monde a participé à un excellent repas avant de visiter l'exposition « Souviens-toi » du centenaire de la Grande Guerre 1914-2014 à l'Hôtel de Ville de Combs-la-Ville.



GROUPEMENT DU VAR

Le 29 janvier, M^{me} Odette Pépin membre du groupement du Var a reçu l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur des mains du Contre-amiral (2s) Jean AZZIS. M^{me} Pépin a rejoint très tôt les services de renseignement pour contribuer au succès du débarquement des forces alliées en Provence à l'été 1944. Déjà décorée des médailles militaire et de la résistance, sa réception dans l'ordre de la Légion d'Honneur a été décidée par le Président de la République à l'occasion du 70^e anniversaire du débarquement. Sa carrière militaire s'est prolongée jusqu'en 1962 en tant que Lieutenant. Félicitations à M^{me} Pépin pour son engagement et les valeurs qu'elle illustre.



De Gauche à droite : M. J. Couture 1^{er} adjoint à M^{me} la Maire de La Valette, Le Cel C. Stédile, M^{me} O. Pépin, Le CA J. AZZIS.

GROUPEMENT PARIS - ILE-DE-FRANCE

Le groupement Paris - Ile-de-France a tenu le 20 novembre 1914, sa troisième AG.

Une assistance peu nombreuse mais motivée a pris connaissance du rapport d'activité de l'année écoulée présentée par le président, le VA (2 S) Michel Olhagaray, également président national.

Le CA (2 S) Yves Bonneville, secrétaire, a évoqué ensuite la campagne de recrutement en cours. Les premiers résultats concernant le groupement sont encourageants et la baisse des effectifs qui était de 6 % l'an dernier, est de 2,5 % cette année.

Le président a ensuite repris la parole pour présenter les nombreux chantiers au niveau national, en particulier le demande ferme que l'ANOCR soit un réel partenaire dans les discussions relatives aux militaires, aux retraités militaires en particuliers.

Enfin, un appel a été lancé aux bonnes volontés pour animer le groupement et certains dans l'assistance ont proposé leurs services.

Il n'y a plus qu'à se mettre au travail.

NÉCROLOGIE

03. Allier. M^{me} Noëlle **Vidal**, veuve du lieutenant-colonel, le 17 mai 2014. (modificatif au bulletin 459 d'octobre 2014).

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. Lieutenant-colonel François **Goardou**, en 2014. M^{me} Lucienne **Bodel**, veuve du colonel, en février 2014. Colonel Robert **Toth**, le 29 janvier 2015. Capitaine Wladislas **Wierusenski**, le 31 janvier 2015. M^{me} Suzanne **Sery**, veuve du commandant, le 25 janvier 2015. M^{me} Pascaline **Paoli Fabi**, veuve du capitaine, le 9 octobre 2014. M. Stéphane **Quene**, fils du lieutenant-colonel, le 27 janvier 2015.

11. Aude. Général Ralph **Firth**, le 28 janvier 2015.

14 - 50 Calvados - Manche. M^{me} Gaïd **Cosnefroy**, épouse du général, le 1 décembre 2014.

16. Charente. M^{me} Jacqueline **Charrier**, veuve du commandant, le 26 décembre 2014. M^{me} Marie **Monot**, veuve du commandant, le 30 décembre 2014. Commandant Alain **de Pietri**, en janvier 2015. Colonel Louis **Lamaud**, en mars 2015.

18/45 Cher-Loiret. M^{me} Jacqueline **André**, veuve du lieutenant-colonel, le 26 février 2015.

22. Cotes d'Armor. Lieutenant-colonel Jean-Paul **Lemoine**, le 14 février 2015.

25. Franche-Comté. M^{me} Denise **Faivre**, veuve du capitaine, le 11 novembre 2014. Général de division Alfred **Kopf**, le 24 janvier 2015.

32. Gers. M^{me} Nicole **Serpaggi**, le 2 février 2015. Lieutenant-colonel Michel **Seube**, le

5 décembre 2014. M^{me} Jane-Marie **Lombart**, veuve u lieutenant, le 21 décembre 2014.

44. Loire-Atlantique. Lieutenant-colonel Maurice **Cartier**, le 13 janvier 2015.

49. Maine-et-Loire. M^{me} Camille **Hulin**, veuve du lieutenant le 14 février 2015. Colonel Jacques **Jantot**, le 1^{er} janvier 2015. Lieutenant-colonel Henri **Volatier**, le 31 janvier 2015.

57. Moselle. M^{me} Georgette **Lorich**, le 22 février 2015.

59. Nord - Pas-de-Calais - Somme. Lieutenant-colonel Clément **Colle**, le 3 octobre 2014. Commandant Jean-Marie **Godefroy**, le 5 février 2015. Commandant Paul Alfred **Demarle**, le 9 février 2015. M^{me} Julia **Delot**, veuve du capitaine, le 11 janvier 2015. M^{me} Marlyse **Le Bourhis**, veuve du lieutenant, le 31 janvier 2015.

64. Basco Landais. M^{me} Marguerite **Trocme**, veuve du colonel, le 17 février 2015.

66. Pyrénées-Orientales. Colonel Jean **Prevot**, le 9 février 2015.

69. Lyonnais. Capitaine Kleber **Arnal**, le 19 février 2015.

74. Haute-Savoie. Colonel Jean **Despaux**, le 11 décembre 2014.

75. Paris. M^{me} Paulette **Gauly**, le 26 juillet 2014. Capitaine Jean **Goimbault**, le 10 août 2014. L'ingénieur en chef de 1^{re} classe **Mocquard**, le 14 janvier 2015. Lieutenant-colonel Jean **Labarbe**, le 6 janvier 2015. M^{me} Marie-Germaine **Aubrun**, veuve du colonel, le 7 janvier 2015. M^{me} Yvonne **Collas**,

épouse du colonel, le 21 janvier 2015. M^{me} Marie-Thérèse **Goubaux**, veuve du commandant, en février 2015.

77. Seine-et-Marne. Lieutenant-colonel Maxime **Trinquand**, le 19 décembre 2014.

83. Var. M^{me} Jacqueline **Donjon**, veuve du colonel, le 2 novembre 2014. Colonel Georges **Ledoyer**, le 13 décembre 2014. M^{me} Bernadette **Campion**, épouse du lieutenant-colonel, le 27 décembre 2014. Colonel Raymond **Chetaneau**, le 2 février 2015. M^{me} Jeanine **Cornu**, veuve du commissaire général, le 11 février 2015. Médecin général inspecteur Pierre **Forissier**, le 20 février 2015.

85. Vendée. Capitaine de vaisseau Claude **Hamel**, le 3 décembre 2014. M^{me} Anne-Marie **Pasquier**, veuve du capitaine, le 12 décembre 2014. Lieutenant-colonel Alexandre **Moinet**, le 27 février 2015.

86. Vienne. Capitaine Michel **Besseron**, le 26 décembre 2014. M^{me} Jacqueline **Hery**, veuve du colonel, le 16 janvier 2015.

99. Hors groupement (02 - 08 - 27 - 28 - 76 - 58 - 60 - Polynésie - étranger) M^{me} Françoise **Brian**, veuve du capitaine, le 26 décembre 2014. Colonel Pierre **Louis-Marie**, le 27 décembre 2014. Capitaine de corvette Léon **Bonal**, le 28 novembre 2014.



Avec les difficultés au niveau du soutien, des infrastructures et du paiement des soldes, le moral ne peut être que « fragilisé » et cela « cristallise » un « ressentiment contre la réforme », a estimé le général Bosser. Cela dit, les restructurations successives n'aident pas non plus, avec 22 000 postes supprimés dans l'armée de Terre entre 2009 et 2013, avec la dissolution de 21 régiments et de 7 états-majors opérationnels. Et ce n'est pas fini!

Ainsi, en 2015, l'armée de Terre devra encore rendre 4 000 postes sur les 7 500 que le ministère de la Défense aura à supprimer. Même chose pour les années suivantes, jusqu'en 2018. « L'objectif de dépyramidage, qui touche prioritairement les officiers, se heurte à des questions d'acceptabilité et de faisabilité. Beaucoup de départs anticipés ayant été sollicités ces dernières années, il ne reste plus guère de réserve pour réaliser nos objectifs, d'autant que les officiers jouent un rôle moteur dans l'acceptation de la réforme par leurs hommes », a affirmé le général Bosser.

« Ne vivant pas bien le présent et ne pouvant se projeter dans l'avenir, nos soldats doutent de la pertinence des réformes, qui leur semblent imposées par un mode technocratique et dictées par des enjeux économiques de court terme. Ils s'interrogent sur leur devenir professionnel, personnel et familial, faute de posséder une vision pluriannuelle du volume de déflation », a détaillé le CEMAT.

Alors, comment va-t-il s'y prendre pour améliorer ce moral, face à ces tendances lourdes ? « Nous devons redonner un peu d'horizon à nos gens, peut-être les rassurer sur leur avenir professionnel, leur maison, le travail de leur conjoint. Si nous parvenons à faire baisser la pression qui pèse sur eux, peut-être attacheront-ils moins d'importance aux difficultés du quotidien », a indiqué le Général Bosser.



BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Grade (ou celui du conjoint) : _____
 Décorations : _____
 Ancien combattant OUI NON (1)
 Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____
 Situation de famille : _____
 Adresse : _____

Téléphone : _____

- déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
 déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
 a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	14	10	24	7,00	5,00	12,00
Commandant	17	10	27	8,50	5,00	13,50
Lieutenant-colonel	19	10	29	9,50	5,00	14,50
Colonel	22	10	32	11,00	5,00	16,00
Général	28	10	38	14,00	5,00	19,00

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2015

Ci-joint le règlement :

- Cotisation
 Cotisation et abonnement



Villa FURTADO

Idealement située à Nice sur la Promenade des Anglais, la Villa Furtado vous accueille dans un lieu d'exception où se mêlent charme et raffinement.

à partir de
44€80
/nuit



Réserve aux officiers et
personnels de catégorie A

Villa des Officiers Furtado Heine
121 rue de France 06000 Nice

Infos** et résa :

Tél. : 04 93 37 51 00 Fax : 04 93 37 51 01

** du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h du vendredi au dimanche de 8h à 12h

www.villa-officiers-nice.fr

La «Villa des Officiers» est réservée aux officiers actifs ou retraités, élèves officiers et personnels de catégorie A du ministère de la Défense.